



Commune de Chamblon
MUNICIPALITE

AU CONSEIL GENERAL DE CHAMBLON

Préavis municipal n° 01/25 du 24 juin 2025
relatif aux
comptes et à la gestion de l'exercice 2024

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2024 avec leurs commentaires inclus, vous ont été adressés avec la convocation à l'assemblée du Conseil général. Ce document comptable composé du bilan, des comptes de fonctionnement et d'investissement 2024, dûment commentés, fait partie intégrante du présent préavis. A ces documents s'ajoutent :

- Principes régissant les comptes annuels. Ce document vous sera adressé chaque année avec les comptes annuels, même s'il n'est pas modifié. Il est validé uniquement par la Municipalité.
- TFT (tableau du flux de trésorerie)
- État du capital propre
- Tableau des associations
- Tableau des titres et participations
- Tableau des prêts et des engagements hors bilan
- Tableau des immobilisations patrimoine administratif et financier
- Tableau des indicateurs financiers
- Tableau du plafond d'endettement

Ces documents sont remis à titre informatif et ne sont pas soumis au vote.

Nous joignons également le fichier de résultat à plusieurs niveaux selon document ci-dessous :

Chamblon - Présentation échelonnée du compte de résultats à 3 niveaux 2024				
Charges d'exploitation			Revenus d'exploitation	
30	Charges de personnel	289 284,50	40	Revenus fiscaux
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	805 041,66	41	Patentes et concessions
33	Amortissements du patrimoine administratif	343 806,25	42	Taxes et redevances
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	2 060,60	43	Revenus divers
36	Charges de transfert	1 452 467,63	45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
37	Subventions redistribuées		46	Revenus de transfert
			47	Subventions à redistribuer
		2 892 660,64		2 817 250,33
			Résultats d'Exploitation (REX)	
34	Charges financières	81 555,54	44	Revenus financiers
		81 555,54		113 541,20
				113 541,20
			Résultats Financier (RFI)	
				31 985,66
				2 930 791,53
			Résultats Opérationnel (ROP = REX + RFI))	
				- 43 424,65
38	Charges extraordinaires	-	48	Revenus extraordinaires
		-		-
			Résultat Extraordinaire (REO)	
				-
				2 930 791,53
			Résultat Total du compte de résultats (=ROP + REO)	
				- 43 424,65

Toutes les pièces justificatives sont tenues à disposition de la Commission de gestion et finances pour l'exécution de son mandat.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et du rapport de la Commission :

Article 1 : D'accepter les comptes de l'année 2024 tels que présentés ;

Article 2 : D'approuver la gestion de l'exercice 2024.

Approuvé par la Municipalité en sa séance du 12 mai 2025.



Annexes : comptes et bilan 2024
Tableaux selon détail ci-dessus

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
0 ADMINISTRATION GENERALE		430 318.76	183 825.10	403 600.00	169 210.00
01 LEGISLATIF ET EXECUTIF		91 778.85	505.00	111 550.00	-
011 Législatif		9 053.45		13 300.00	
0110 Législatif		9 053.45	-	13 300.00	-
3000 Salaires des autorités et commissions		8 967.95	-	12 200.00	-
3000.01 Salaires des autorités et commissions		8 967.95		12 200.00	
3099 Autres charges du personnel		85.50		-	
3099.01 Autres charges du personnel - apéro conseil		85.50			
voir "3105"					
3102 Imprimés, publication		-		400.00	
3102.01 Imprimés, publication				400.00	
3105 Denrées alimentaires		-	-	700.00	-
3105.01 Denrées alimentaires - Conseil				700.00	
Le canton a remanié le compte 3105. Il doit être ventilé soit au 3099 pour les activités qui concernent les frais de la fonction ou au 3130.10 pour les manifestations et réceptions					
012 Exécutif		82 725.40	505.00	98 250.00	-
0120 Exécutif		82 725.40	505.00	98 250.00	-
3000 Salaires des autorités et commissions		76 598.90	-	83 000.00	-
3000.01 Salaires des autorités		56 066.80		62 000.00	
3000.02 Traitement des autorités		20 532.10		21 000.00	
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs		1 887.65		5 000.00	
3050.01 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs		1 887.65		5 000.00	
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents		1 254.55	-	1 000.00	-
3053.01 Cotisations patronales aux assurances-accidents		1 254.55		1 000.00	
3099 Autres charges de personnel, cadeaux		236.25		2 000.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3099.01	Autres charges de personnel, cadeaux	236.25		2 000.00	
3105	Denrées alimentaires	-		6 100.00	
3105.01	Denrées alimentaires - repas muni			6 100.00	
	Le canton a remanié le compte 3105. Il doit être ventilé soit au 3099 pour les activités qui concernent les frais de la fonction ou au 3130.10 pour les manifestations et réceptions				
3130	Prestations de service de tiers	1 907.25	-	150.00	-
3130.01	Prestations de service de tiers - cotisations	150.00		150.00	
3130.10	Prestations de service de tiers - manifestations et représentations	1 757.25			
	Les repas entre diverses communes et la municipalité se trouvent dans ce compte (ancien utilisé au budget "3105"				
3170	Remboursements de frais effectifs	840.80	-	1 000.00	-
3170.01	Remboursements de frais effectifs,muni transports	840.80		1 000.00	
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	505.00	-	-
4612.01	Dédommagements des communes - encaissement salaires et charges		505.00		
	Divers encaissements de jetons de présence des municipaux, qui nous sont parvenus d'associations intercommunales				
02	SERVICES GENERAUX	338 539.91	183 320.10	292 050.00	169 210.00
021	Administration des finances et des contributions	130 689.74	79 443.29	120 750.00	65 000.00
0210	Administration des finances et des contributions	130 689.74	79 443.29	120 750.00	65 000.00
3010	Salaire du personnel administratif et d'exploitation	93 075.15	-	84 000.00	-
3010.01	Salaire du personnel administratif - bourse	27 564.00		27 000.00	
	Le salaire concerne la Commune de Chamblon				
3010.02	Salaires du personnel administratif - bourses autres	65 511.15		57 000.00	
	Le salaire concerne les autres communes où travaille la boursière. Ce montant est totalement refacturé				
3049	Autres indemnités forfaitaires	200.00	-	100.00	-

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3049.01	Autres indemnités forfaitaires (tél)	200.00		100.00	
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	6 128.70	-	5 200.00	-
3050.01	Cotisations patronales AVS, APG, AC	6 128.70		5 200.00	
	Ces cotisations concernent la bourse communale. Une partie de ce montant est refacturée				
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	6 916.80	-	5 700.00	-
3052.01	Cotisations patronales aux caisses de pensions - LPP	6 916.80		5 700.00	
	Les cotisations sont basées sur le décompte de notre assurance LPP. Il concerne uniquement la bourse et est refacturé en partie				
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3 472.85	-	3 300.00	-
3053.01	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3 472.85		3 300.00	
	idem "3052"				
3099	Autres charges du personnel	248.20	-	-	-
3099.01	Autres charges du personnel - frais de repas	248.20			
	Ce compte remplace le "3105"				
3105	Denrées alimentaires	-	-	200.00	-
3105.01	Denrées alimentaires - repas divers			200.00	
	Le canton a remanié le compte 3105. Il doit être ventilé soit au 3099 pour les activités qui concernent les frais de la fonction ou au 3130.10 pour les manifestations et réceptions				
3130	Prestations de services de tiers	10 453.10	-	-	-
3130.01	Prestations de services de tiers - cotisations	48.35			
3130.02	Prestations de services de tiers - perception Impôts	10 404.75			
	Bien que les impôts se comptabilisent dans la fonction "9100", les frais de perception sont considérés comme des tâches administratives. Le montant doit être passé sous ce compte et non le "3137"				
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes	1 304.04	-	-	-

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3132.01	Honoraires conseils externes - OP	1 304.04			
	Ce montant concerne les frais de l'office des poursuites, payés par le canton				
3137	Impôts, taxes et émoluments	10.00		12 000.00	
3137.01	Impôts, taxes et émoluments - frais de perception	10.00		12 000.00	
	Le montant porté au budget a été comptabilisé dans le "3130"				
3990	Autres Imputations internes	8 880.90		10 250.00	
3990.01	Imputations internes - ensemble des charges bourse	8 880.90		10 250.00	
	20 % des charges administratives (fonction 0220) sont estimées pour la bourse				
4260	Remboursements et participations de tiers	-	1 304.04	-	-
4260.01	Remboursements et participations de tiers - frais de poursuites		1 304.04		
	Les frais de poursuites encaissés par le canton nous sont retournés dans ce compte				
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	78 139.25	-	65 000.00
4612.01	Dédommagements des communes - encaissement salaires et charges		78 139.25		65 000.00
	Nous refacturons aux communes de Suchy et Ependes la part du salaire de la boursière concernant leur commune ainsi que les charges sociales et la LPP				
022	Administration des finances et des contributions	177 038.80	31 934.79	158 630.00	39 010.00
0220	Administration des finances et des contributions	158 224.80	27 752.79	136 680.00	33 760.00
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	72 781.40		62 500.00	
3010.01	Salaires du personnel administratif	72 781.40		62 500.00	
	Le salaire de la secrétaire est comptabilisé dans cette fonction. L'AVS et les charges sont décomptées plus bas. Le dépassement du compte provient de l'engagement d'une secrétaire remplaçante quelques mois lors du congé maladie de la titulaire				
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	4 990.30	-	4 100.00	-
3050.01	Cotisations patronales AVS, APG, AC	4 990.30		4 100.00	
	Ce poste comprend uniquement l'AVS des secrétaires				

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	3 933.85	-	3 100.00	-
3052.01	Cotisations patronales aux caisses de pensions - LPP	3 933.85		3 100.00	
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 665.70	-	2 400.00	-
3053.01	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 665.70		2 400.00	
3054	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	5 360.10	-	-	-
3054.01	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	5 360.10			
	Le canton recommande de dissocier les charges allocations familiales de la facture AVS des cotisations patronnales AVS ""3050". Une nouvelle ligne est créée				
3090	Formation et perfectionnement du personnel	180.00	-	-	-
3090.01	Formation et perfectionnement du personnel	180.00			
3099	Autres charges du personnel	300.65	-	300.00	-
3099.01	Autres charges du personnel	300.65		300.00	
3100	Matériel de bureau	1 926.90	-	2 400.00	-
3100.01	Matériel de bureau	1 926.90		2 400.00	
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	227.40	-	500.00	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures	227.40		500.00	
	Ce poste comprend le matériel d'exploitation pour le bureau comme les produits de nettoyage, les ampoules, les fusibles etc...				
3102	Imprimés, publications	2 718.85	-	800.00	-
3102.01	Imprimés, publications	2 718.85		800.00	
	Le dépassement provient des "Infos-Chamblon" pour fr. 1'600,00 qui sont désormais, donnés à imprimer. Le montant avait été budgétisé dans "3130.01"				
3105	Denrées alimentaires	-	-	3 000.00	-
3105.01	Denrées alimentaires - repas divers			3 000.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	Le canton a remanié le compte 3105. Il doit être ventilé soit au 3099 pour les activités qui concernent les frais de la fonction ou au 3130.10 pour les manifestations et réceptions				
3110	Meubles et appareils de bureau	50.00	-	500.00	-
3110.01	Meubles et appareils de bureau	50.00		500.00	
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds PA	11 069.58	-	8 500.00	-
3120.01	Frais de chauffage - part administration bâtiment Village 1	5 379.88		4 700.00	
3120.02	Frais d'électricité - part administration bâtiment Village 1	5 625.35		3 700.00	
	Les frais du bâtiment administratif sont partagés entre la fonction administrative pour 66% (0220) et 34% aux bâtiments (0290). Quand un service concerne uniquement les endroits communs, 10 % est comptabilisé sous bâtiment et le solde sous administratif				
3120.03	Frais eau et épuration - part administration Village 1	64.35		100.00	
	L'eau est estimée 90 % pour le locataire et 10 % pour la commune				
3130	Prestations de services de tiers	17 930.07	-	14 550.00	-
3130.01	Frais de port	3 208.90		5 600.00	
3130.02	Frais de télécommunication	1 854.39		1 800.00	
3130.03	Cotisations	6 489.00		7 150.00	
	Les cotisations dont nous sommes membres actifs, se comptabilisent dans ce compte. Les autres sont ventilées dans plusieurs fonctions. (AVSM, UCV, archivistes, ADNV etc...)				
3130.10	Prestations de services de tiers - manifestations et représentations	6 377.78			
	La fondue de remerciements, le repas de commune, la participation à l'UCV se passent dans ce compte (au lieu du "3105")				
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	5 405.00	-	6 900.00	-
3132.01	Honoraires fiduciaire	5 405.00		5 700.00	
3132.02	Avance de frais office des poursuites			1 200.00	
3134	Primes d'assurances choses	8 763.60	-	8 100.00	-

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3134.01	Assurances bâtiment administratif Les bâtiments sont également assurés pour 66 % (fonction administratif 0220) et 34 % fonction bâtiment (0290)	1 102.45		1 200.00	
3134.02	Assurances chose administratif	7 661.15		6 900.00	
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	6 249.95	-	5 110.00	-
3144.01	Entretien des bâtiments, immeubles-part admin. Village 1 L'entretien des bâtiments est comptabilisé pour 66 % (fonction administratif 0220) et 34 % fonction bâtiment (0290)	2 968.85		660.00	
3144.02	Conciergerie part administrative Village 1 La conciergerie intérieure est estimée à 90 % et 10 % dans la fonction bâtiment (0290) concernant les surfaces communes avec les locataires	2 539.80		2 600.00	
3144.03	Entretien extérieur part administrative Village 1	741.30		1 850.00	
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	562.20	-	1 320.00	-
3151.01	Entretien de machines, appareils	562.20		1 320.00	
3153	Entretien informatique, matériel	2 699.00	-	-	-
3153.01	Entretien informatique, matériel Les achats de matériel informatique sont comptabilisés dans le "3153" au lieu du "3158", qui concernent uniquement les maintenances et logiciels. Le budget a été totalement passé au "3158"	2 699.00			
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	7 865.50	-	10 000.00	-
3158.01	Entretien des immobilisations incorporelles maintenance logiciels Les contrats de maintenance et mises à jour se trouvent dans ce compte	7 865.50		10 000.00	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	1 824.75	-	-	-
3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales Ce compte comprend les factures de la commune de Treycovagnes concernant notre participation à l'employé communal pour l'administration	1 824.75			

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	720.00	-	2 600.00	-
3636.01	Subventions privées à but non lucratif - dons et cotisations	720.00		2 600.00	
4210	Emoluments pour actes administratifs		420.00	-	6 000.00
4210.01	Emoluments pour actes administratifs-mise à l'enquête et dispense		420.00		6 000.00
	Les frais de mises à l'enquête et de dispenses d'enquête sont refacturés en totalité aux personnes concernées				
4260	Remboursements et participations de tiers		1 832.60	-	-
4260.01	Remboursements et participations de tiers - assurances		1 832.60		
	Une participation aux excédents sur les assurances nous a été versée				
4309	Autres revenus d'exploitation		294.94	-	-
4309.01	Autres revenus d'exploitation		294.94		
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales		69.50	-	-
4612.01	Dédommagements des communes		69.50		
4910	Imputations internes pour prestations de service		7 335.75	-	7 200.00
4910.01	Imputations internes pour prestations de service-salaires CH		7 335.75		7 200.00
	Un 10 % du salaire de la secrétaire est estimé pour le contrôle des habitants (fonction 0221)				
4930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation		38.20		60.00
4930.01	Imputations internes pour frais administratifs - taxes de séjour		38.20		60.00
	Un 10 % des émoluments sur les taxes de séjour a été prélevé de la fonction "8400"				
4990	Autres Imputations internes		17 761.80		20 500.00
4990.01	Autres imputations internes - ensemble des charges bourse et CH		17 761.80		20 500.00
	Les charges concernant la bourse et le CH sont réparties dans les comptes de fonctions concernés, par imputations internes (20 % pour chaque poste)				
0221	Contrôle des habitants	18 814.00	4 182.00	21 950.00	5 250.00

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3130	Prestations de services de tiers	110.00	-	750.00	-
3130.01	Cotisations	110.00		750.00	
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	756.90	-	750.00	-
3158.01	Maintenance logiciels	756.90		750.00	
	Le contrôle des habitants travaille directement sur le programme du Canton. A l'heure actuelle, ce service est gratuit. Nous payons uniquement un montant à notre informaticien qui nous a créé un programme pour imprimer les documents nécessaires aux habitants (attestations de domicile, d'arrivée, de départ etc...)				
3601	Parts de revenus destinées aux cantons et aux concordats	1 730.45	-	3 000.00	-
3601.01	Parts de revenus destinées aux cantons - cartes d'identité	590.45		1 100.00	
3601.02	Parts de revenus destinées aux cantons - permis étrangers	1 140.00		1 900.00	
3910	Imputations internes pour prestations de service	7 335.75	-	7 200.00	-
3910.01	Imputations internes pour prestations de service - salaire CH	7 335.75		7 200.00	
	Un 10 % du salaire de la secrétaire est comptabilisé dans le poste du contrôle des habitants				
3990	Autres imputations internes	8 880.90	-	10 250.00	-
3990.01	Autres imputations internes charges ensemble CH	8 880.90		10 250.00	
	20 % des charges administratives (fonction 0220) sont estimées pour le contrôle des habitants				
4210	Emoluments officiels		1 075.00	-	750.00
4210.01	Emoluments - attestations de domicile		550.00		450.00
4210.02	Emoluments - avis d'arrivée		525.00		300.00
4240	Taxes d'utilisations et prestations de service		375.00	-	-
4240.01	Taxes d'utilisations et prestations de service - résidence secondaire		375.00		-
4260	Remboursements de tiers et prestations de services		2 732.00		4 500.00
4260.01	Contrôle des habitants - cartes d'identité		925.00		2 300.00
4260.02	Contrôle des habitants - permis étrangers		1 807.00		2 200.00

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	30 811.37	71 942.02	12 670.00	65 200.00
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	30 811.37	71 942.02	12 670.00	65 200.00
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	62.35	-	-	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures - bâtiment collège 1 partie loc.	62.35		-	
3119	Autres immobilisations non portées à l'actif	9 045.00	-	-	-
3119.01	Autres immobilisations non portées à l'actif	9 045.00		-	
	603 m2 ont été achetés à Sagenord				
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3 975.87	-	4 100.00	-
3120.01	Frais d'électricité - bâtiment Village 1 partie locataire	625.00		400.00	
	Le locataire reçoit sa facture d'électricité. Le montant de la facture concerne le 10 % pour les locaux communs (cage d'escaliers etc...)				
3120.02	Frais de chauffage - bâtiment Village 1 partie locataire	2 771.37		2 400.00	
	Le chauffage partie locataire est calculé sur 34 % de la facture				
3120.03	Frais eau et épuration - bâtiment Village 1 partie locataire	579.50		600.00	
	L'eau est comptabilisée à 90 % pour le locataire				
3120.04	Frais d'électricité - pompage terrains			700.00	
	La facture est transmise par la Commune de Suscévaz, ce qui implique que la comptabilisation doit se faire au "3612"				
3130	Prestations de services de tiers	50.00	-	-	-
3130.01	Prestations de services de tiers - cotisations	50.00		-	
3134	Primes d'assurances choses	568.00	-	550.00	-
3134.01	Primes d'assurances choses - bâtiment Village 1 partie locataire	568.00		550.00	
3140	Entretien des terrains	8 352.40	-	3 000.00	-
3140.01	Entretien des terrains	8 352.40		3 000.00	
	Le dépassement provient d'une intervention d'urgence suite à l'enlèvement d'une conduite. (Fr. 4'250,00 ont été refacturés)				

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	285.90	-	700.00	-
3143.01	Entretien d'autres travaux de génie civil, curage terrain	285.90		700.00	
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	950.95	-	1 640.00	-
3144.01	Entretien des bâtiments, immeubles - bâtiment Village 1. partie locataire	242.60		340.00	
3144.02	Conciergerie bâtiment Village 1 partie locataire	326.45		300.00	
3144.03	entretien extérieur bâtiment Village 1 partie locataire	381.90		1 000.00	
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	225.25	-	680.00	-
3151.01	Entretien de machines, appareils - bâtiment Village 1 partie locataire	225.25		680.00	
	Ce montant comprend les contrats d'entretien et les réparations diverses. Il est également compté à 34 %				
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	7 295.65	-	2 000.00	-
3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales - communes de Treycovagnes et Suscévaz frais terrain	7 295.65		2 000.00	
	Ce montant concerne notre participation aux frais des terrains du marais, facturée par la commune de Treycovagnes, ainsi qu'aux frais de pompage, facturés par la commune de Suscévaz				
4260	Remboursement de tiers et prestations de service	-	6 953.41	-	300.00
4260.01	Remboursement de tiers et prestations de service - terrain		6 953.41		300.00
	Le refacturation de la conduite est comptabilisée dans ce compte ainsi qu'un remboursement du syndicat d'amélioration foncière du Mujon, sur des versements anticipés				
4470	Loyers et fermages bien-fonds du PA		39 788.61		39 700.00
4470.01	Fermages (terrain agricole)		39 788.61		39 700.00
4472	Paiements pour utilisations des immeubles PA		25 200.00		25 200.00
4472.01	Loyers bâtiment Village 1 - locataires		21 000.00		21 000.00
4472.02	Loyers bâtiment Village 1 - local		4 200.00		4 200.00

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	Ce montant correspond à la mise à disposition d'un local technique et d'énergie dans la maison de commune, pour l'entreprise Vo énergies				
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE		98 702.96	11 190.60	101 780.00	-
11 SECURITE PUBLIQUE		63 824.00	4 430.00	64 480.00	-
111 Police et sécurité publique		63 824.00	4 430.00	64 480.00	-
1110 Police et sécurité publique		63 824.00	4 430.00	64 480.00	-
3105 Denrées alimentaires		-	-	250.00	-
3105.01 Denrées alimentaires		-		250.00	
3130 Prestations de services de tiers		914.00	-	-	-
3130.10 Prestations de services de tiers - manifestations et représentations		914.00		-	
3611 Parts aux cantons et concordats		23 440.00	-	23 450.00	-
3611.01 Participation facture policière cantonale		23 439.00		23 450.00	
Ce montant correspond à la répartition entre les communes du coût des missions générales de police (MGP) accomplies par la police cantonale					
3611.02 Participation facture policière cantonale solde année précédente		1.00			
3612 Parts aux communes et associations intercommunales		39 470.00	-	40 780.00	-
3612.01 Parts aux communes - PNV		39 470.00		40 780.00	
Notre participation à la PNV est de deux points d'impôts. (fr. 18'890.00 x 2). Ce montant a été majoré de fr. 3'000.00 pour un ASP (assistant de sécurité publique) qui effectuera les contrôles parking et contrôles de sécurité entre autre					
4260 Remboursements et participations de tiers		-	200.00	-	-
4260.01 Remboursements et participations de tiers		-	200.00		
4611 Dédommagements des cantons et concordat		-	4 230.00	-	-
4611.01 Dédommagements correction facture policière		-	4 230.00		
15 Service du feu		23 907.50	-	26 300.00	-

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
150	Service du feu	23 907.50	-	26 300.00	-
1500	Service du feu	23 907.50	-	26 300.00	-
3105	Denrées alimentaires	-	-	300.00	-
3105.01	Denrées alimentaires			300.00	
3130	Prestations de services de tiers	146.80	-	-	-
3130.10	Prestations de services de tiers - manifestations et représentations	146.80			
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	23 760.70	-	26 000.00	-
3612.01	Participation SDIS	23 760.70		26 000.00	
16	Défense	10 971.46	6 760.60	11 000.00	-
162	Défense civile	10 971.46	6 760.60	11 000.00	-
1620	Défense civile	10 971.46	6 760.60	11 000.00	-
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	10 971.46	-	11 000.00	-
3612.01	Protection civile - participation ORPC	10 971.46		11 000.00	
	L'Orpc (Protection civile région Nord Vaudois) nous annonce un prix de fr. 19.35 par habitant. L'augmentation concerne la construction à Orbe d'une base opérationnelle et l'achat d'un véhicule				
4479	Autres revenus, biens-fonds PA	-	48.00	-	-
4479.01	Autres revenus, biens-fonds PA - sirène	-	48.00		
4511	Prélèvements sur les fonds	-	5 684.75	-	-
4511.01	Prélèvements sur les fonds - contribution de remplacement service de la sécurité civile	-	5 684.75		
4612	Dédommagement des communes et associations intercommunales	-	1 027.85	-	-
4612.01	Dédommagement des communes et associations intercommunales - ORPC décompte final année précédente	-	1 027.85		
2	FORMATION	861 280.66	583 479.53	914 290.00	585 700.00

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	860 531.66	583 479.53	913 490.00	585 700.00
212	Degré Primaire	219 506.30	-	186 500.00	-
2120	Degré Primaire	219 506.30	-	186 500.00	-
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	219 506.30	-	186 500.00	-
	La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) définit à l'article 27 les compétences et responsabilités des communes dans le cadre des domaines suivants : bâtiment scolaire, infrastructure et logistique, transports scolaires, surveillance des devoirs, repas. Les coûts inhérents aux domaines susmentionnés sont détaillés plus bas. La clé de répartition est de : fr. 183.10 par habitant et fr. 2'009.55 par élèves pour l'école primaire et fr. 122.60 hab. et fr. 3'588.20 par élèves pour l'école secondaire				
3612.01	Participation écolage primaire	203 519.10		174 700.00	
	Le différence provient du nombre d'élèves de notre commune qui fréquentent l'école primaire qui a passé de 35 à 44				
3612.02	Participation transports primaires	15 987.20		11 800.00	
213	Degré Secondaire I	112 810.65	-	116 700.00	-
2130	Degré Secondaire I	112 810.65	-	116 700.00	-
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	112 810.65	-	116 700.00	-
3612.01	Participation écolage secondaire	106 865.45		113 000.00	
	12 élèves de notre commune fréquentent l'école secondaire				
3612.02	Participation transports secondaires	5 945.20		3 700.00	
214	Ecole de musique	5 329.50	-	5 500.00	-
2140	Ecole de musique	5 329.50	-	5 500.00	-
3611	Parts aux cantons et concordats	5 329.50	-	5 500.00	-
3611.01	Ecole de musique LEM	5 329.50		5 500.00	
218	Accueil de jour	71 452.93	57 047.27	127 980.00	92 700.00
2180	Accueil de jour	71 452.93	57 047.27	127 980.00	92 700.00
	Cette fonction comprend également le bâtiment Point d'eau concernant l'UAPE pour 9 % (sport : 10 % au Foot et 10 % au Tennis et les écoles 71 %)				

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3101	Matériel d'exploitation, fournitures UAPE	1 583.35	-	-	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures UAPE	1 583.35			
	Un 9 % des frais de produits de nettoyage du point d'eau a été comptabilisé dans ce compte ainsi que diverses petites fournitures				
3110	Meubles et appareils de bureau	1 359.90	-	500.00	-
3110.01	Meubles et appareils de bureau	1 359.90		500.00	
	Un bureau a été acheté pour la directrice de l'UAPE				
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	5 181.02	-	3 600.00	-
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA-UAPE chauffage	3 301.37		3 600.00	
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA-UAPE électricité	1 511.00			
3120.03	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA-UAPE eau et épu.	368.65			
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes etc	15 566.40	-	-	-
3132.01	Honoraires conseils externes - étude de faisabilité	15 566.40			
	Une étude de faisabilité a été commandée auprès d'un architecte afin de trouver des solutions pour l'agrandissement de l'UAPE. Les communes de Suscévaz, Treycovagnes, Mathod et Champvent participent à la demande d'acompte ci-jointe au nombre d'habitants				
3134	Primes d'assurances choses	724.40	-	750.00	-
3134.01	Primes d'assurances choses - Point d'eau partie UAPE	724.40		750.00	
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	18 747.76	-	24 300.00	-
3144.01	Entretien des bâtiments, immeubles - Point d'eau partie UAPE	2 903.21		3 100.00	
3144.02	Conciergerie Point d'eau partie UAPE	15 291.95		20 100.00	
3144.03	Entretien extérieur Point d'eau partie UAPE	552.60		1 100.00	
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	6 675.00	-	9 930.00	-
3300.01	Amortissement part Point d'eau UAPE (fr. 200'000.00 sur 30 ans 2019-2049)	6 675.00		6 670.00	
3300.02	Amortissement investissement UAPE (2019-2039)			3 260.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	L'amortissement n'a plus lieu d'être car l'investissement a été amorti lors du passage à MCH2 par le fonds d'investissement				
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	12 952.10	-	80 000.00	-
3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales	12 952.10		80 000.00	
	Ce montant correspond au remboursement auprès des communes de Treycovagnes, Suscévaz, Mathod pour les places vides payées en trop en 2022 selon décompte de la commune d'Yverdon; ainsi qu'une participation sur la facture informatique du programme UAPE de la commune d'Yverdon				
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	5 000.00	-	5 000.00	-
3636.01	Défraiement FC Valmont	5 000.00		5 000.00	
	Un défraiement est versé au FC Valmont pour l'utilisation par le parascolaire de la buvette, la cuisine, les WC et divers				
3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	3 663.00	-	3 900.00	-
3940.01	Imputations internes - intérêts bâtiment part. UAPE	3 663.00		3 900.00	
	Les intérêts des dettes se comptabilisent tous sous 9610.3401. Nous avons ressorti en imputations internes les frais concernant la fonction UAPE du bâtiment du point d'eau pour un 9 %				
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	57 047.27	-	92 700.00
4612.01	Accueil de jour et cantine scolaire de Chamblon - part communes	-	13 320.27	-	56 600.00
	Nous refacturons la part des communes selon factures de la commune d'Yverdon. Nous touchons également en retour le montant concernant l'année 2022 payé en trop sur les places vides				
4612.02	Accueil de jour - loyer partie parascolaire		16 000.00		16 000.00
4612.03	Accueil de jour - nettoyage parascolaire		15 291.95		20 100.00
	Le nettoyage de la partie parascolaire est totalement refacturé aux communes utilisatrices des locaux par l'intermédiaire de la bourse d'Yverdon-les-Bains				
4612.04	Accueil de jour - participation communes étude de faisabilité UAPE agrandissement		12 435.05		

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	Nous avons refacturé aux communes de Champvent, Mathod, Suscévaz et Treycovagnes une participation sur l'étude de faisabilité de l'agrandissement de l'Uape. Une convention de participation à l'habitant a été établie entre les communes				
219	École obligatoire, non mentionné ailleurs	451 432.28	526 432.26	476 810.00	493 000.00
2199	École obligatoire, non mentionné ailleurs	451 432.28	526 432.26	476 810.00	493 000.00
	Cette fonction comprend le bâtiment Point d'eau concernant les écoles pour 71 % (l'UAPE pour 9 % et le sport : 10 % au Foot et 10 % au Tennis)				
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	4 141.35	-	8 500.00	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures	4 141.35		8 500.00	
	Ce poste comprend le matériel d'exploitation pour le bureau comme les produits de nettoyage, les ampoules fusibles etc...				
3105	Denrées alimentaires	-	-	100.00	-
3105.01	Denrées alimentaires			100.00	
3110	Meubles et appareils de bureau	1 584.40	-	4 000.00	-
3110.01	Meubles et appareils de bureau	1 584.40		4 000.00	
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA (patrimoine administratif)	40 872.88	-	45 500.00	-
3120.01	Frais d'électricité - bâtiment Point d'eau	11 919.80		16 500.00	
3120.02	Frais de chauffage - bâtiment Point d'eau	26 044.78		28 400.00	
3120.03	Frais eau et épuration - bâtiment Point d'eau	2 908.30		600.00	
	Ce compte devra être réévalué pour le budget 2026				
3134	Primes d'assurances choses	5 714.80	-	5 750.00	-
3134.01	Primes d'assurances choses - bâtiment Point d'eau	5 714.80		5 750.00	
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	117 220.60	-	123 900.00	-
3144.01	Entretien des bâtiments, immeubles - bâtiment Point d'eau	11 641.00		18 700.00	
3144.02	Conciergerie bâtiment Point d'eau	94 764.00		97 000.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3144.03	Entretien extérieur bâtiment Point d'eau	10 815.60		8 200.00	
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	15 938.50	-	20 610.00	-
3151.01	Entretien de machines de nettoyage - bâtiment Point d'eau			710.00	
3151.02	Entretien de machines, appareils - bâtiment Point d'eau	15 938.50		19 900.00	
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	237 062.75	-	237 950.00	-
3300.01	Amortissement classe d'activités manuelles (préavis 03/12 2013-2042)	1 422.75		1 450.00	
3300.02	Amortissement Point d'eau ancienne partie (préavis 27/96 2004-2033)	83 500.00		83 500.00	
3300.03	Amortissement Point d'eau nouvelle partie (préavis 04/13 2017-2046)	152 140.00		153 000.00	
3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	28 897.00	-	30 500.00	-
3940.01	Imputations internes - intérêts emprunts Point d'eau	28 897.00		30 500.00	
	Les intérêts des dettes se comptabilisent tous sous 9610.3401. Nous avons ressorti en imputations internes les frais concernant la fonction bâtiment scolaire				
4250	Vente		-	-	1 000.00
4250.01	Vente				1 000.00
	Une participation est demandée aux Sociétés utilisatrices pour l'achat des produits de nettoyage. Elle est comptabilisée sour "4260" ci-dessous				
4260	Remboursements et participations de tiers		2 364.26	-	-
4260.01	Remboursements et participations de tiers - produits de nettoyage		2 364.26		
	Une participation est demandée aux Sociétés utilisatrices pour l'achat des produits de nettoyage comptabilisés dans cette fonction				
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales		524 068.00		492 000.00
4612.01	Dédommagements des communes - location bâtiment scolaire		524 068.00		492 000.00
	Ce montant est versé par la commune d'Yverdon-les-Bains et concerne la location de notre école avec un décompte sur les frais réelles annuelles				
29	AUTRES SYSTEMES EDUCATIFS	749.00	-	800.00	-

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
299	Formation, non mentionné ailleurs	749.00	-	800.00	-
2990	Formation, non mentionné ailleurs	749.00	-	800.00	-
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	749.00	-	800.00	-
3612.01	Participation orientation professionnelle	749.00		800.00	
	La Commune d'Yverdon nous facture une participation pour l'orientation professionnelle calculée à l'habitant				
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	170 267.95	31 347.90	161 460.00	25 830.00
32	CULTURE, AUTRES	693.20	-	8 200.00	-
329	Culture, non mentionné ailleurs	693.20	-	8 200.00	-
3290	Culture, non mentionné ailleurs	693.20	-	8 200.00	-
3105	Denrées alimentaires	-	-	8 200.00	-
3105.01	Denrées alimentaires			8 200.00	
	Ce montant a été transféré dans d'autres fonctions " 3130.10 "				
3130	Prestations de tiers et service	693.20	-	-	-
3130.02	Projet culturel ou manifestation à but culturel	200.00			
3130.10	Prestations de tiers et service - manifestations et représentations	493.20			
34	SPORTS ET LOISIRS	136 224.45	26 617.90	119 480.00	21 100.00
341	Sports	104 382.30	18 000.00	93 580.00	18 000.00
3410	Sports	104 382.30	18 000.00	93 580.00	18 000.00
	Cette fonction comprend également le bâtiment Point d'eau pour 10 % au Foot et 10 % au Tennis (9 % UAPE et 71 % école)				
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	3 727.90	-	-	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures	3 727.90		-	
	Ce poste comprend le 20 % des charges totales du point d'eau				
3105	Denrées alimentaires	-	-	500.00	-
3105.01	Denrées alimentaires			500.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	11 513.40	-	9 800.00	-
3120.01	Alimentation eau ancien terrain de foot			1 800.00	
3120.02	Chauffage Point d'eau partie sportive	7 336.50		8 000.00	
3120.03	Alimentation électricité Point d'eau partie sportive	3 357.65			
3120.04	Part sportive du Point d'eau eau et épuration	819.25			
3130	Prestations de service des tiers	889.45	-	-	-
3130.10	Prestations de service des tiers - manifestations et représentations	889.45		-	
3134	Primes d'assurances choses	1 609.75	-	1 600.00	-
3134.01	Primes d'assurances choses - Point d'eau partie sportive	1 609.75		1 600.00	
3140	Entretien des terrains	4 981.15	-	4 000.00	-
3140.01	Entretien ancien terrain de foot	4 981.15		4 000.00	
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	23 945.40	-	18 160.00	-
3144.01	Entretien des bâtiments - Point d'eau partie sportive	18 865.45		17 000.00	
	La création d'un SAS d'entrée ainsi que le déplacement et la réfection de la porte d'entrée de la buvette du Tennis ont été effectués				
3144.02	Entretien des bâtiments - Point d'eau partie sportive extérieure	5 079.95		1 160.00	
	En plus de la tonte annuelle des espaces concernés, le 20 % de l'entretien extérieur du point d'eau est comptabilisé dans ce compte				
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	33 125.00	-	33 120.00	-
3300.01	Amort. Part sportive du Point d'eau (préavis 2007 - 2036)	26 450.00		26 450.00	
3300.02	Amort. Part sportive du Point d'eau (préavis 2017 - 2046)	6 675.00		6 670.00	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	169.75	-	-	-
3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales-employé comm	169.75		-	
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	16 280.50	-	17 800.00	-
3636.01	Fondation terrain de foot - aide complémentaire entretien	1 500.00		1 500.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3636.02	Fondation terrain de foot - contribution communale	3 000.00		3 000.00	
3636.03	fondation terrain de foot - aide complémentaire éclairage	2 250.00		2 000.00	
3636.04	fonds culturo-sportif et horizon 2030	530.50		1 300.00	
3636.05	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif -juniors	9 000.00		10 000.00	
	Ce montant a été réparti entre le Tennis Club et le FC Valmont au prorata des jeunes qui évoluent dans ces activités pour fr. 9'000.00				
3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	8 140.00	-	8 600.00	-
3940.01	Imputations internes - intérêts bâtiment part. sportive	8 140.00		8 600.00	
	Les intérêts des dettes se comptabilisent tous sous 9610.3401. Nous avons ressorti en imputations internes les frais concernant la fonction sport du bâtiment du point d'eau. 10 % de la dette est attribuée au FC Valmont et 10 % au Tennis Club				
4472	Paiements pour utilisations des immeubles PA		18 000.00		18 000.00
4472.01	Loyers Tennis Club		9 000.00		9 000.00
4472.02	Loyers FC Valmont		9 000.00		9 000.00
	Les deux clubs sportifs (foot et tennis) versent un loyer pour l'utilisation des locaux				
342	Loisirs	31 842.15	8 617.90	25 900.00	3 100.00
3420	Parcs et promenades	28 706.05	8 617.90	25 400.00	3 100.00
	Dans cette fonction est intégrée le refuge, le four et l'étang				
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	2 063.75	-	2 600.00	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures parcs et promenade	1 563.55		1 600.00	
3101.02	Matériel d'exploitation, fournitures refuge	500.20		500.00	
3101.03	Matériel d'exploitation, fournitures étang			500.00	
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	551.30	-	450.00	-
3120.01	Alimentation électricité refuge	381.90		350.00	
3120.02	Alimentation électricité four	169.40		100.00	
3134	Primes d'assurances choses	402.40	-	700.00	-

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3134.01	Primes d'assurances choses - refuge	192.55		500.00	
3134.02	Primes d'assurances choses - four	209.85		200.00	
3140	Entretien des terrains	17 627.90	-	12 500.00	-
3140.01	Entretien des espaces verts	1 573.45		5 000.00	
3140.02	Tonte espaces verts	1 380.85		2 500.00	
3140.03	Tonte refuge	2 168.45		3 000.00	
3140.04	Tonte étang	1 704.60		2 000.00	
3140.05	Entretien place de jeux	10 800.55			
	Ce montant comprend la réparation des jeux pour fr. 3'726,80, la mise aux normes avec certification pour fr. 4'905,30 ainsi que de l'entretien pour fr. 2'168,65				
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	1 070.40	-	3 800.00	-
3144.01	Entretien des bâtiments, refuge	-		200.00	
3144.02	Conciergerie refuge	1 070.40		1 100.00	
3144.03	Entretien des extérieurs refuge	-		1 500.00	
3144.04	Entretien bâtiment four	-		500.00	
3144.05	Entretien de l'étang	-		500.00	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	4 728.75	-	5 350.00	-
3612.01	Parts aux communes - employé communal espaces verts	4 146.75		5 350.00	
	Une partie de la facture des employés communaux de Treykovagnes est attribuée aux parcs et promenade selon comptes 2022				
3612.01	Parts aux communes - employé communal refuge	582.00			
3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	2 261.55	-	-	-
3940.01	Imputations internes - intérêts refuge	2 261.55			
4250	Vente	-	117.90	-	100.00
4250.01	Vente de bois refuge		117.90		100.00
4472	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-	5 200.00	-	3 000.00

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
4472.01	Locations refuge		5 200.00		3 000.00
4631	Subvention des cantons et concordats	-	3 300.00	-	-
4631.01	Subvention des cantons et concordats-arbres refuge		3 300.00		
	Nous avons touché une subvention pour les arbres plantés vers le refuge				
3429	Loisirs, non mentionné ailleurs	3 136.10	-	500.00	-
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	3 136.10	-	500.00	-
3636.01	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	3 136.10		500.00	
	Les cotisations sont : musée d'Yverdon, passeport jeunes, passeports vacances et centre aéré				
35	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	33 350.30	4 730.00	33 780.00	4 730.00
350	Églises et affaires religieuses	33 350.30	4 730.00	33 780.00	4 730.00
3500	Églises et affaires religieuses	33 350.30	4 730.00	33 780.00	4 730.00
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	87.90	-	200.00	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures	87.90		200.00	
3105	Denrées alimentaires	-	-	200.00	-
3105.01	Denrées alimentaires	-		200.00	
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	1 155.90	-	750.00	-
3120.02	Frais d'électricité et épuration chapelle	1 155.90		750.00	
3134	Primes d'assurances choses	429.80	-	400.00	-
3134.01	Primes d'assurances choses - chapelle	429.80		400.00	
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	15 901.45	-	16 880.00	-
3144.01	Entretien des bâtiments, immeubles chapelle	14 000.00		15 000.00	
	Une provision de fr. 14'000.00 pour le remplacement de 2 fenêtres latérales vétustes de la chapelle par des vitraux a été comptabilisée selon budget 2024. Le solde sera en 2025				
3144.02	Frais de conciergerie intérieure	778.20		780.00	
3144.03	Entretien tonte chapelle	1 123.25		1 100.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3151	Entretien des machines et appareils	125.00	-	300.00	-
3151.01	Entretien des machines et appareils chapelle	125.00		300.00	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	15 650.25	-	15 050.00	-
3612.01	participation aux paroisses catholique et de langue allemande	4 334.60		3 650.00	
	Le montant a été ajustés aux comptes 2022				
3612.02	participation à la paroisse Montagny-Champvent	11 315.65		11 400.00	
	Ce montant est notre participation à la paroisse protestante				
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	4 730.00	-	4 730.00
4612.01	Dédommagement de la paroisse Montagny-Champvent		4 730.00		4 730.00
	La paroisse protestante nous reverse un montant pour la chapelle				
4 SANTE		4 116.45	-	6 850.00	-
49	SANTE PUBLIQUE, NON MENTIONNE AILLEURS	4 116.45	-	6 850.00	-
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	4 116.45	-	6 850.00	-
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	4 116.45	-	6 850.00	-
3116	Appareils médicaux et de laboratoire	3 424.45	-	2 000.00	-
3116.01	Appareils médicaux et de laboratoire -défibrillateur	3 424.45		2 000.00	
	L'achat d'un défibrillateur a été effectué pour fr. 2'643,55 ainsi que l'alimentation pour fr.				
3161	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	692.00	-	-	-
3161.01	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations-défibrillateur	692.00			
	Une maintenance nous est facturée pour le fonctionnement du défibrillateur.				
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	-	-	4 850.00	-
3612.01	Parts aux communes et ass. intercommunales-Aras(au "5790")			4 850.00	
	Le montant concernant l'Aras a été porté au budget dans la fonction "4900". Il est déplacé au "5790"				
5	PREVOYANCE SOCIALE	160 374.70	368.15	106 500.00	-

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS	11 946.25	-	-	-
535	Prestations et contributions seniors	11 946.25	-	-	-
5350	Prestations et contributions seniors	11 946.25	-	-	-
3130	Prestations de services de tiers	11 346.25	-	-	-
3130.10	Prestations de services de tiers - manifestations et réceptions	11 346.25			
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	500.00	-	-	-
3636.01	Subventions accordées aux organisations privées-L'escapade	500.00			
	Nous louons le local du Tennis club afin de le mettre à disposition pour l'association l'Escapade (activités proposées aux personnes de plus de 55 ans de notre village par Pro Senectute)Le montant au budget a été inscrit sous "5400"				
3637	Subventions accordées aux ménages privées	100.00	-	-	-
3637.01	Subventions accordées aux ménages privées - séniors	100.00			
54	FAMILLE ET JEUNESSE	142 497.75	-	105 150.00	-
545	Prestations aux familles	142 497.75	-	105 150.00	-
5450	Prestations aux familles	142 497.75	-	105 150.00	-
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	1 185.20	-	-	-
3109.01	Autres charges de matériel - cadeaux naissances, 18 ans etc...	1 185.20			
3130	Prestations de services de tiers	3 593.00	-	1 200.00	-
3130.01	Prestations de services de tiers - service des inhumations	391.05		1 200.00	
3130.10	Prestations de services de tiers - manifestations et réceptions	3 201.95			
	Les frais de manifestations pour Noël se trouvent dans ce compte				
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	136 319.55	-	100 950.00	-
3612.01	Parts aux communes - petite enfance - RéAjy	133 005.30		91 500.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	Les coûts des prestations de ce poste sont financés par les parents en fonction de leur revenu; les subventions cantonales et la participation communale. Cette dernière nous est communiquée par la commune boursière d'Yverdon. Elle est calculée pour en proportion de la population et pour des prestations dont ont bénéficié les enfants domiciliés dans notre commune				
3612.02	Parts aux communes - AFJ (accueil familial de jour)	2 805.00		9 450.00	
3612.03	Parts aux communes - service des inhumations employé communal	509.25			
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-	-	500.00	-
3636.01	Subventions accordées à l'ass. Escapade			500.00	
	Le montant a été comptabilisé dans "5300"				
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1 400.00	-	2 500.00	-
3637.01	Subventions accordées aux ménages privés - 100 kg déchets enfants	1 400.00		1 500.00	
	Nous versons une contrepartie de 100 kg de déchets aux enfants de moins de 3 ans				
3637.02	Subventions accordées aux ménages privés - cours de musique			1 000.00	
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINÉ DE L'ASILE	5 930.70	368.15	1 350.00	-
571	Aide sociale et domaine de l'asile	100.00	-	1 100.00	-
5710	Aides, non mentionné ailleurs	100.00	-	1 100.00	-
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	100.00	-	1 100.00	-
3636.01	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	100.00		1 100.00	
	La cotisation zone bleue se trouve dans ce compte				
579	Assistance, non mentionné ailleurs	5 830.70	368.15	250.00	-
5790	Administration des services sociaux	5 830.70	368.15	250.00	-
3130	Prestation de services de tiers	-	-	100.00	-
3130.01	Cotisations			100.00	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	5 268.50	-	-	-
3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales - Aras	5 268.50			

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	Nous participons à l'Aras Junova pour les prestations suivantes : Comité de direction, 1 voix à fr. 250.00; Oasis (guichet de proximité) fr. 5.00 par habitant et Zone bleue (prestations et accompagnement pour toute personne concernée par la toxicomanie) fr. 3.50 par habitant. Le montant au budget avait été inscrit dans la fonction "4900"				
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	562.20	-	150.00	-
3636.01	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif - probation, transporthandicap, hospirécré...	562.20		150.00	
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	368.15	-	-
4612.01	Dédommagements associations intercommunales - Aras Oasis		368.15		
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS		141 031.41	20 990.19	129 600.00	3 000.00
61	CIRCULATION ROUTIERE	113 304.86	20 990.19	95 400.00	3 000.00
615	Routes communales	113 304.86	20 990.19	95 400.00	3 000.00
6150	Routes communales	113 304.86	19 010.19	95 400.00	-
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	2 501.10	-	6 000.00	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures voirie	2 501.10		6 000.00	
3111	Machines, appareils et véhicules	23 537.30	-	20 000.00	-
3111.01	Achat machines, outils et divers	23 537.30		20 000.00	
	Une balayeuse et un désherbeur frontal ont été achetés en collaboration avec la commune de Treycovagnes. Ils sont refacturés et appartiennent pour 1/2 à chaque commune et ont été refacturés sous "4612"				
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	2 556.56	-	13 800.00	-
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA Eclairage public	2 298.31		13 500.00	
	Grâce aux lampadaires LED, nous avons diminué le montant de l'éclairage et ce malgré la hausse du prix de l'électricité				
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA électricité "hangar"	258.25		300.00	
3130	Prestations de services de tiers	1 088.85	-	-	-

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3130.10	Prestations de services de tiers - manifestations et réceptions Les frais concernant le coup de balai sont comptabilisés dans ce poste	1 088.85			
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	2 424.15	-	-	-
3132.01	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc. Ce montant concerne une radiation de servitude	2 424.15			
3134	Primes d'assurances choses	857.35	-	1 000.00	-
3134.01	Primes d'assurances chose - véhicule	332.40		500.00	
3134.02	Primes d'assurances bâtiment - hangar	474.65		500.00	
3134.03	Primes d'assurances bâtiment - couvert à vélo	50.30			
3141	Entretien des routes	51 394.55	-	33 000.00	-
3141.01	Entretien des routes	23 664.85		20 000.00	
3141.02	Entretien des routes, signalisation routière et éclairage public Ce compte comprend les prestations Luminis de fr. 4'914.15 (contrat de maintenance sur 125 points lumineux comprenant remplacement des sources lumineuses, des fusibles dans les 5 jours ouvrables, nettoyage des luminaires, contrôle sommaire des candélabres et du pilier public entre autre) ainsi que fr. 1'000.00 pour la télégestion de l'éclairage public. Il comprend également une mise en conformité de la zone 30km aux Uttins et du marquage routier pour fr. 8'102,30	23 219.25		10 000.00	
3141.03	Entretien des routes, déneigement	4 510.45		3 000.00	
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	583.20	-	-	-
3144.01	Entretien des bâtiments, immeubles - nettoyage arrêt de bus	583.20			
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	555.85	-	1 800.00	-
3151.01	Entretien de machines	536.85		1 000.00	
3151.02	Entretien des véhicules	19.00		800.00	
3192	Indemnisation de droit	1 561.10	-	-	-
3192.01	Indemnisation de droit - servitude armée	1 561.10			

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	16 068.30	-	17 000.00	-
3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales	14 298.05		17 000.00	
	Une partie du salaire de notre employé communal est ventilé dans ce compte ainsi que la participation des machines facturée par la commune de Treycovagnes				
3612.02	Parts aux communes et associations intercommunales - neige	1 770.25			
3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	10 176.55	-	2 800.00	-
3940.01	Imputations internes - intérêts lumineux EP	10 176.55		2 800.00	
	Les intérêts des dettes se comptabilisent tous sous 9610.3401. La part des intérêts concernant les luminaires est ressortie ainsi que la nouvelle part concernant le mur de la RC 274				
4260	Remboursements et participations de tiers		2 685.85		-
4260.01	Remboursements et participations de tiers		2 685.85		
	L'armée participe à la remise aux normes de la signalisation routière				
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales		11 791.34		-
4612.01	Dédommagements des communes		11 791.34		-
	La facturation à la commune de Treycovagnes de la 1/2 des machines achetées est comptabilisés dans ce compte				
4631	Subvention des cantons et concordats		4 533.00		-
4631.01	Subvention des cantons et concordats - solde mur		4 533.00		-
	Nous avons encaissé la subvention du mur après le boucllement de l'investissement. La part provisionnée en trop est passée en 2024				
6151	Places de stationnement	-	1 980.00	-	3 000.00
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	1 980.00	-	3 000.00
4240.01	Taxes d'utilisation et prestations de service - macarons	-	1 980.00	-	3 000.00
	Notre système de stationnement prévoit des places dans tout le village 3 heures gratuites. Au-delà, des macarons sont en vente pour fr. 1.00 par jour				

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
62	TRANSPORTS PUBLICS	27 726.55	-	34 200.00	-
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	27 726.55	-	34 200.00	-
6290	Transports publics régionaux	27 726.55	-	34 200.00	-
3621	Péréquation financière et compensation des charges aux cantons et concordats	27 726.55	-	34 200.00	-
3621.01	Péréquation financière et compensation des charges aux cantons - part au déficit des transports	27 726.55		34 200.00	
	Ce montant correspond à notre contribution financière pour les lignes de trafic régional communiqué et facturé par le Canton				
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		486 071.81	445 144.51	507 250.00	480 950.00
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	188 289.08	186 882.58	228 900.00	228 900.00
710	Approvisionnement en eau	188 289.08	186 882.58	228 900.00	228 900.00
7100	Approvisionnement en eau	186 882.58	186 882.58	228 900.00	228 900.00
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	165 221.13	-	197 900.00	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures	391.85		500.00	
3101.02	Achat d'eau pour revente	164 829.28		197 400.00	
	Le prix de l'eau nous a été facturé à fr. 2,20 + TVA. (2021 fr. 1.60 - 2022 fr. 1.90 - 2024 fr. 2.20)				
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	4 170.00	-	-	-
3132.01	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.-contrôle	4 170.00			
	Le manuel d'assurance qualité a été effectué par une entreprise agréée. Divers contrôles et analyses d'eau ont été effectués				
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	10 165.55	-	22 000.00	-
3143.01	Entretien réseau d'eau	9 544.25		12 000.00	
	Nous avons effectué le changement de 16 compteurs en 2024				
3143.02	Entretien réseau d'eau - réparation fuites	621.30		10 000.00	
	Une provision est budgétisée chaque année pour les fuites				
3181	Perte sur créances effectives	-	-	500.00	-
3181.01	Perte sur créances effectives			500.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	Les pertes sur la facturation de l'eau doivent être attribuées au compte de fonction respectif et ne peuvent plus être mises dans l'administration générale. Il n'a pas été touché en 2024				
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3 552.75	-	3 500.00	-
3300.01	Amort. extension conduite d'eau (préavis 13/21 fr. 98'000.00 - 2052)	3 552.75		3 500.00	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	3 773.15	-	5 000.00	-
3612.01	Parts aux communes - contrôle	2 985.00		5 000.00	
3612.02	Parts aux communes - employé communal	788.15			
4120	Patentes et concessions, vente d'eau		166 200.90		220 600.00
4120.01	Vente d'eau		166 200.90		220 600.00
	La facturation de l'eau pour 2024 est de fr. 2,70 + TVA				
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		8 435.50		3 000.00
4240.01	Taxes d'utilisation - location compteurs		3 105.10		3 000.00
4240.02	Taxes de raccordement unique - eau potable		5 330.40		
4510	Prélèvements sur financements spéciaux		12 246.18		5 300.00
4510.01	Prélèvements sur financements spéciaux - eau (domaine autofinancé)		12 246.18		5 300.00
	Afin d'équilibrer la fonction de l'eau, nous prélevons la différence sur le compte des financements spéciaux. En 2025, l'achat d'eau à la Sagenord va baisser de 20 centimes. Nous devrions être à l'équilibre si nous n'avons pas de surprises (fuites, conduites etc...)				
7101	Fontaines publiques	1 406.50	-	-	-
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	1 406.50	-	-	-
3612.01	Parts aux communes - employé communal	1 406.50			
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	162 531.67	162 531.67	165 600.00	165 600.00
720	Traitements des eaux usées	162 531.67	162 531.67	165 600.00	165 600.00
7200	Traitements des eaux usées	162 531.67	162 531.67	165 600.00	165 600.00
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3 387.80	-	4 000.00	-

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA chaussée de Treyco Nous avons besoin d'électricité pour la station de relevage de la chaussée de Treycovagnes. Une partie est refacturée à la commune de Treycovagnes dans les revenus	2 907.00		2 000.00	
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds piquet permanence INOPIA Un piquet permanence avait été créé afin d'obtenir de l'électricité en urgence en cas de pénurie. Cette offre a été abandonnée			2 000.00	
3120.02	Alimentation et élimination de biens-fonds achat électricité relevage	480.80			
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	21 153.20	-	17 000.00	-
3143.01	Entretien des canalisations Le curage prévu a été effectué. Nous avons dû réparer un collecteur pour fr. 8'834,55	21 153.20		17 000.00	
3181	Perte sur créances effectives	-	-	500.00	-
3181.01	Perte sur créances effectives épuration Les pertes sur la facturation de l'épuration doivent être attribuées au compte de fonction respectif et ne peuvent plus être mises dans l'administration générale. Aucun montant n'a été passé en 2024			500.00	
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	63 390.75	-	66 000.00	-
3300.01	Amortissement conduites ec/eu (préavis 05/17 2018-2047) Des travaux d'assainissement des eaux claires et usées en zones S2 et S3 ont été effectués selon le préavis ci-dessus. Le montant sera amorti d'ici 2047	38 500.00		38 500.00	
3300.02	Amortissement Step réhabilitation (préavis 07/18 2019-2054) Nous participons à la rénovation de la step d'Yverdon. Une clé de répartition a été déterminée à 2.6 % de l'investissement total	24 890.75		27 500.00	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	48 250.62	-	46 400.00	-
3612.01	Taxe micropolluants La confédération prélève, depuis 2016, auprès des Steps, une taxe fédérale sur les eaux usées de fr. 9.00 par habitant raccordé. Ce montant nous est facturé par la commune d'Yverdon	5 058.00		5 100.00	
3612.02	Station d'épuration d'Yverdon	43 047.12		41 300.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	La Commune de Chamblon participe aux frais effectifs de la gestion, d'entretien et d'exploitation au prorata du volume d'eaux usées traitées annuellement. Les frais ci-dessus concernent les dispositifs de transport utilisés par la Commune raccordée (collecteurs, STAP, ouvrages), le traitement des eaux usées (STEP) et l'élimination finale des boues. 78'289,15 m ³ ont été traitées en 2024 au prix de 0,58 ct				
3612.03	employé communal	145.50			
3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	26 349.30	-	31 700.00	-
3940.01	Imputations internes - intérêts Step et réseau d'épuration	26 349.30		31 700.00	
	Les intérêts des dettes se comptabilisent tous sous 9610.3401. Nous avons ressorti en imputation interne les frais concernant la fonction épuration. La différence provient d'une part de l'augmentation des taux ainsi que de l'augmentation de la dette pour la réhabilitation de la step d'Yverdon. Travaux pas encore terminés				
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	138 403.94	-	148 700.00
	Trois taxes distinctes sont facturées :				
4240.01	Taxe annuelle sur conduites EU		29 922.50		34 000.00
	Selon le nouveau règlement de l'épuration, 50 centimes/m ³ est facturé pour l'entretien des canalisations des eaux usées				
4240.02	Taxe annuelle d'utilisation EU		86 932.00		98 600.00
	Ce montant comprend les m ³ utilisés, facturés à fr. 1.45				
4240.03	Taxe annuelle sur conduite EC		15 911.84		16 100.00
	Selon l'annexe au règlement d'épuration, la taxe à la surface au sol de 50 centimes/m ² a été prélevée pour l'entretien des canalisations				
4240.04	Taxe unique de raccordement - évacuations des eaux EC et Eu		5 637.60		
4510	Prélèvements sur financements spéciaux		22 504.58		16 050.00
4510.01	Prélèvements sur financements spéciaux - épuration (domaine autofinancé)		22 504.58		16 050.00
	Afin d'équilibrer la fonction de l'épuration, nous prélevons la différence sur le compte des financements spéciaux. Pour 2025, suite à l'augmentation pratiqués sur les eaux usées de 10 centimes et 30 centimes sur le m ³ , nous devrions atteindre l'équilibre				

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	1 623.15	-	850.00
4612.01	Participation Treycovagnes - chaussée de Treyco	-	1 623.15	-	850.00
	La commune de Treycovagnes participe aux frais de pompage sur la chaussée de Treycovagnes. Une répartition leur est facturée				
73	GESTION DES DECHETS	81 035.71	81 035.71	76 450.00	76 450.00
730	Gestion des déchets	81 035.71	81 035.71	76 450.00	76 450.00
7300	Gestion des déchets urbains	81 035.71	81 035.71	66 350.00	76 350.00
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	630.55	-	2 000.00	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures machines et outillage	630.55		2 000.00	
3120	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	794.11	-	-	-
3120.01	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA-épuration déchet.	794.11		-	
3130	Prestation de service de tiers - ordures ménagères	54 377.30	-	43 500.00	-
3130.01	Prestation de service de tiers - traitement des ordures au poids	6 983.75		7 700.00	
3130.02	Prestation de service de tiers - transport des ordures	7 681.55		7 500.00	
3130.03	Prestation de service de tiers - traitement et transports autre	21 169.85		16 500.00	
3130.04	Prestation de service de tiers - gestion des déchets	11 520.00		11 800.00	
3130.05	Prestation de service de tiers - envoi info-déchets	107.10			
3130.07	Prestation de service de tiers - déchets verts	6 915.05			
	Selon recommandation du canton, les déchets verts sont déplacés dans ce poste				
3132	Honoraires conseils externes, expertises	900.05	-	1 250.00	-
3132.01	Honoraires conseils externes - frais communication	900.05		1 250.00	
3134	Primes d'assurances choses	1 190.20	-	1 400.00	-
3134.01	Assurances déchetterie	194.00		1 400.00	
3134.02	Assurances molok Tech in One	996.20			
3144	Entretien des bâtiments, immeubles, postes de collecte	1 003.95	-	2 200.00	-
3144.01	Entretien déchetterie nettoyage	1 003.95		2 200.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	4 140.50	-	4 000.00	-
3151.01	Entretien de machines, appareils, moloks	3 318.95		4 000.00	
3151.02	Entretien de machines, appareils, déchets	821.55			
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	6 413.40	-	4 000.00	-
3158.01	Entretien des immobilisations incorporelles logiciels	6 413.40		4 000.00	
	Les maintenances de logiciels se trouvent dans ce compte				
3181	Pertes sur créances effectives	23.35	-	200.00	-
3181.01	Pertes sur créances effectives	23.35		200.00	
	Les pertes sur la facturation des déchets doivent être attribuées au compte de fonction respectif et ne peuvent plus être mises dans l'administration générale				
3511	Attributions aux financements spéciaux	1 716.80	-	-	-
3511.01	Attributions aux financements spéciaux	1 716.80			
	Nous avons encaissé des taxes d'équipements communautaires selon règlement communal pour les futurs moloks "4290" et attribuons ce montant au fonds molok				
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	9 845.50	-	7 800.00	-
3612.01	Commune de Treycovagnes - employé communal déchets	9 312.00		5 800.00	
	Une partie de la facturation des employés communaux de Treycovagnes est attribuée à la fonction des déchets				
3612.02	Commune de Treycovagnes - employé communal encombrants	533.50		2 000.00	
	Une partie de la facturation des employés communaux de Treycovagnes est attribuée à la fonction des déchets - encombrants				
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		65 459.90		69 200.00
4240.01	Taxes d'utilisation des ordures ménagères - au poids		28 750.52		33 000.00
	La taxe pondérale se monte à fr. 0.75 par kg déposé dans les moloks				
4240.02	Taxes d'utilisation des ordures ménagères - forfaitaires		36 353.88		35 400.00
	La taxe forfaitaire se monte à fr. 70.00 par habitant				

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
4240.03	Taxes d'utilisation des ordures ménagères - encombrants		355.50		800.00
4250	Vente		715.00		500.00
4250.01	Vente carte moloks		715.00		500.00
4260	Remboursements de tiers et prestations de services		8 705.24	-	3 650.00
4260.01	Participation de tiers - retrocession verre, pet		5 559.49		3 650.00
4260.02	Participation de tiers - remboursement divers		3 145.75		
	Nous avons encaissé un remboursement d'assurances sur un dégât de molok ainsi qu'un remboursement du service des routes concernant les kg de déchets des sacs canins				
4270	Amende		120.00		-
4270.01	Amende		120.00		
4510	Prélèvements sur financements spéciaux		4 318.77		3 000.00
4510.01	Prélèvements sur financements spéciaux - déchets (domaine autofinancé)		4 318.77		3 000.00
	Afin d'équilibrer la fonction des déchets, nous prélevons la différence sur le compte des financements spéciaux. Suite à l'augmentation de la taxe personnelle et des kg pour l'année prochaine, nous devrions être à l'équilibre en 2025				
4290	Autres Taxes		1 716.80		-
4290.01	Autres Taxes - concept molok		1 716.80		
7301	GESTION DES DECHETS NON URBAINS	-	-	10 100.00	100.00
	Le poste du clos d'équarrissage est totalement refacturé aux personnes qui utilisent le service				
3130	Prestation de service de tiers - décharge	-	-	10 100.00	-
3130.01	Prestation de service de tiers - déchets verts broyage			10 000.00	
	Ce poste est transféré au "7300" selon conseil du canton				
3130.02	Prestation de service de tiers - déchets carnés (clos)			100.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-	-	10 000.00	200.00
3144.01	Entretien des bâtiments, postes de collecte décharge			10 000.00	
4260	Remboursement de tiers et prestations de service		-		100.00
4260.01	Remboursement de tiers et prestations de service - facturation déchets carnés				100.00
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	6 890.30	1 000.00	6 400.00	-
771	Cimetières, crématoires	6 890.30	1 000.00	6 400.00	-
7710	Cimetières, crématoires	6 890.30	1 000.00	6 400.00	-
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	902.65	-	300.00	-
3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures cimetière	902.65		300.00	
3140	Entretien des terrains	3 611.15	-	3 800.00	-
3140.01	Entretien des terrains tonte cimetière	3 611.15		3 800.00	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	2 376.50	-	2 300.00	-
3612.01	Commune de Treycovagnes	2 376.50		2 300.00	
	Une partie de la facturation des employés communaux de Treycovagnes est attribuée à la fonction du cimetière				
4120	Patentes et concessions		1 000.00		-
4120.01	Patentes et concessions - columbarium		1 000.00		-
79	Aménagement du territoire	47 325.05	13 694.55	29 900.00	10 000.00
790	Aménagement du territoire	47 325.05	13 694.55	29 900.00	10 000.00
7900	Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions	47 325.05	13 694.55	29 900.00	10 000.00
3102	Imprimés et publication	1 381.60	-	1 200.00	-
3102.01	Parution FAO mise à l'enquête	1 381.60		1 200.00	
3130	Prestations de services de tiers	13 079.95	-	12 000.00	-
3130.01	Prestations de services de tiers - archives permis de construire	12 959.95		12 000.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	La numérisation des dossiers de permis de construire a été effectuée				
3130.02	Prestations de services de tiers - cotisations	120.00			
3132	Honoraires et frais d'expertises	17 587.00	-	5 500.00	-
3132.01	Honoraires et frais d'expertises - avocats et géomètres	17 087.00		5 000.00	
	Les frais d'honoraires concernent des frais liés à une donation, un acte de division, la maintenance annuelle SIT et des honoraires du PDAF				
3132.02	Honoraires et frais d'expertises - contrôle de chantiers	500.00		500.00	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	15 276.50	-	11 200.00	-
3612.01	Parts aux communes - prestations bureau technique	7 929.50		4 600.00	
	La Ville d'Yverdon, par l'intermédiaire de son bureau technique, nous facture le travail de contrôle des mises à l'enquête déposées dans notre commune ainsi que fr. 2.00 par habitant de forfait annuel				
3612.02	Parts aux communes - AggloY	7 347.00		6 600.00	
4210	Emoluments pour actes administratifs		8 110.10		10 000.00
4210.01	Emoluments pour actes administratifs		8 110.10		10 000.00
	Ces montants correspondent aux frais liés aux mises à l'enquête ou dispenses d'enquête refacturés aux propriétaires				
4260	Remboursement de tiers et prestations de services		5 584.45		-
4260.01	Remboursement du bureau technique		4 105.00		
4260.02	Remboursement parution mise à l'enquête		1 104.45		
4260.03	Remboursement contrôle de chantier		375.00		
8	ECONOMIE PUBLIQUE	5 191.15	549.95	7 800.00	1 100.00
82	SYLVICULTURE	3 994.95	26.95	6 500.00	500.00
820	Sylviculture	3 994.95	26.95	6 500.00	500.00
8200	Sylviculture	3 994.95	26.95	6 500.00	500.00
3130	Prestations de service de tiers	200.00	-	-	-
3130.10	Prestations de service de tiers - manifestations et réceptions	200.00			

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	Il est prévu l'entretien des 2 rideaux abris dont nous sommes propriétaires				
3140	Entretien des terrains	2 974.90	-	5 000.00	-
3140.01	Entretien des terrains - soins culturaux rideaux abri	2 974.90		5 000.00	
3612	Parts aux communes et associations intercommunales	520.05	-	1 500.00	-
3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales - triage et garde forestier	520.05		600.00	
	Le triage nous a transmis notre participation				
3612.02	Parts aux communes et associations intercommunales			900.00	
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif - don	300.00	-	-	-
3636.01	Parts aux communes et associations intercommunales - triage et garde forestier	300.00			
4612	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	26.95	-	500.00
4612.01	Dédommagements des communes - remboursement triage	-	26.95	-	500.00
84	TOURISME	1 196.20	523.00	1 300.00	600.00
840	Tourisme	1 196.20	523.00	1 300.00	600.00
8400	Tourisme	1 196.20	523.00	1 300.00	600.00
3130	Prestations de service de tiers	673.20	-	700.00	-
3130.01	Prestations de service de tiers - coti	673.20		700.00	
	Nous participons à la promotion touristique de la région pour fr. 1.20 par habitant				
3511	Attributions aux fonds	343.80	-	-	-
3511.01	Attributions aux fonds - taxes de séjour	343.80			
3602	Parts de revenus destinées aux communes et associations intercommunales	141.00	-	540.00	-
3602.01	Parts de revenus destinées aux communes et associations intercommunales - taxes de séjour	141.00		540.00	
	Les taxes de séjour encaissées par notre commune sont reversées à 90 % pour la promotion touristique				
3930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	38.20	-	60.00	-

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3930.01	Imputations internes frais administratifs taxes de séjour	38.20		60.00	
	Selon règlement, nous pouvons prélever le 10 % des taxes de séjour comme émoluments				
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	382.00	-	600.00
4240.01	Taxes d'utilisation et prestations de service - taxes de séjour	-	382.00	-	600.00
	Nous avons encaissé des taxes de séjour selon règlement validé au conseil général en 2019				
4511	Prélèvements sur les fonds	-	141.00	-	-
4511.01	Prélèvements sur les fonds - taxes de séjour	-	141.00	-	
9 FINANCES ET IMPOTS					
91	IMPOTS	-37 078.86	1 182 260.69	16 500.00	1 329 950.00
910	Impôts	-37 078.86	1 182 260.69	16 500.00	1 329 950.00
9100	Impôts	-37 078.86	1 182 260.69	16 500.00	1 329 950.00
3180	Réévaluations sur créances	-52 190.27	-	16 500.00	-
3180.01	Réévaluations sur créances - provision pour débiteurs	-52 190.27		16 500.00	
	Ce montant correspond à la réévaluation des créances selon un 10 % des débiteurs et la liste de recommandation du canton				
3181	Pertes sur créances effectives, défalcations	15 111.41	-	16 500.00	-
3181.01	Pertes sur créances effectives, défalcations	15 111.41		16 500.00	
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques		830 394.58		970 000.00
4000.01	Impôts sur le revenu, personnes physiques		830 394.58		970 000.00
	Les impôts sur le revenu ont été calculés selon les recommandations du Canton. Une différence de fr. 139'605,42 est constatée due principalement de déménagement et de personnes ayant changés de statuts				
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques		156 224.71		169 000.00
4001.01	Impôts sur la fortune, personnes physiques		156 224.71		169 000.00

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
	Les impôts sur la fortune ont également été calculés selon les recommandations du Canton. Une différence de fr. 12'775,29 est constatée				
4002	Impôts à la source, personnes physiques		18 476.64	-	18 400.00
4002.01	Impôts à la source, personnes physiques		18 476.64		18 400.00
4009	Autres impôts directs, personnes physiques		5 325.11	-	18 400.00
4009.01	Autres impôts directs, personnes physiques récupérés après defalcation		5 325.11		18 400.00
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales		22 935.60		13 500.00
4010.01	Impôts sur les bénéfices, personnes morales		22 935.60		13 500.00
4011	Impôts sur le capital, personnes morales		392.20		550.00
4011.01	Impôts sur le capital, personnes morales		392.20		550.00
4019	Autres impôts directs, personnes morales		2 416.25		1 400.00
4019.01	Autres impôts directs, personnes morales complément sur immeuble		2 416.25		1 400.00
4021	Impôts fonciers		103 785.90		100 800.00
4021.01	Impôts fonciers		103 785.90		100 800.00
4023	Droits de mutation		37 984.70		41 300.00
4023.01	Droits de mutation		37 984.70		41 300.00
4033	Impôts sur les chiens		4 050.00		4 000.00
4033.01	Impôts sur les chiens		4 050.00		4 000.00
	Un impôt communal de fr. 100.00 par chien est facturé				
4120	Patentes et concessions		275.00		400.00
4120.01	Patentes et concessions - patente tabac		75.00		
4120.02	Patentes et concessions - patente boissons		200.00		400.00

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
4429	Autres revenus de participation		-		10 600.00
4429.01	Autres revenus de participation - intérêts de retard impôts				10 600.00
	Ce montant a été comptabilisé sous 9610.4401 (selon recommandation du canton)				
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES	677 006.80	353 063.40	677 010.00	218 200.00
930	Péréquation financière et compensation des charges	677 006.80	353 063.40	677 010.00	218 200.00
9300	Péréquation financière et compensation des charges	677 006.80	353 063.40	677 010.00	218 200.00
3621	Péréquation financière et compensation des charges aux cantons et concordats	306 692.80	-	306 700.00	-
3621.01	Péréquation financière - cohésion sociale	306 692.80		306 700.00	
	La participation à la cohésion sociale (PCS) est une facture cantonale (de fr. 790'754'700.00) faisant participer les communes au financement des dépenses engagées par le canton en faveur des couches les plus fragiles de la population. Elle est financée en trois étapes calculée par le canton				
3622	Péréquation financière et compensation des charges aux communes	370 314.00	-	370 310.00	-
3622.01	Péréquation financière - alimentation	370 314.00		370 310.00	
	Le fonds de péréquation intercommunal comprend trois couches de subventionnement et trois plafonds. Les montants versés sont financés par les communes proportionnellement à la valeur de leur points d'impôt péréquatif				
4621	Péréquation financière et compensation des charges des communes		60 167.40	-	-
4621.01	Péréquation financière - cohésion sociales 2024		60 115.00		
	Une provision a été créée selon le décompte provisoire reçu par le canton				
4621.02	Péréquation financière - cohésion sociales 2023		52.40		
4622	Péréquation financière et compensation des charges des communes		292 896.00	218 200.00	
4622.01	Péréquation financière - population, solidarité et dépenses thématiques		292 896.00		218 200.00
	Suite au décompte provisoires du Canton, notre commune encaisse un montant de fr. 292'896.00 de péréquation et l'alimente à hauteur de fr. 370'314.00. Nous sommes donc déficitaires de fr. 77'418.00				
95	PARTS AUX RECETTES, AUTRES		118 402.67		77 300.00

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
950	Parts aux recettes, autres		118 402.67		77 300.00
9500	Parts aux recettes, autres	-	118 402.67	-	77 300.00
4290	Autres taxes	-	16 221.95	-	18 800.00
4290.01	Autres taxes - usage du sol		16 221.95		18 800.00
	Ce montant concerne la redevance votée par le Conseil Général sur 0.07 ct/kWh retenus des factures d'électricité				
4601	Parts aux revenus des cantons et concordats		102 180.72		58 500.00
4601.01	Parts aux revenus des cantons et concordats - RFFA		2 265.07		2 600.00
	Suite à la réforme fiscale et le financement de l'AVS, ce montant correspond à notre part sur les entreprises établies dans notre commune. Il nous est communiqué par le Canton selon plusieurs indicateurs lors des comptes				
4601.02	Parts aux revenus des cantons et concordats - gains immobiliers		44 214.65		24 900.00
4601.03	Parts aux revenus des cantons et concordats - impôt frontaliers		55 701.00		31 000.00
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	81 555.54	104 791.99	78 700.00	89 850.00
961	Intérêts	79 963.60	104 791.99	77 500.00	89 850.00
9610	Intérêts	79 963.60	104 791.99	77 500.00	89 850.00
3400	Intérêts passifs des engagements courants	476.20	-	-	-
3400.01	Intérêts passifs des engagements courants	476.20			
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	79 487.40	-	77 500.00	-
3401.01	Intérêts passifs des engagements financiers-épuration BCV 5426.11.56	2 124.22		2 200.00	
3401.02	Intérêts passifs des engagements financiers-épuration BCV 5435.80.15	5 050.01		6 650.00	
3402.03	Intérêts passifs des engagements financiers-épuration BCV 5435.80.19	4 728.02		5 710.00	
3401.04	Intérêts passifs des engagements financiers-épuration BCV 5476.92.39	7 447.44		9 020.00	
3401.05	Intérêts passifs des engagements financiers-épuration BCV 5428.21.90	6 999.58		8 120.00	
3401.06	Intérêts passifs des engagements financiers-point d'eau Raiffeisen 44517.34	3 927.00		6 630.00	
3401.07	Intérêts passifs des engagements financiers-point d'eau BCV 5498.05.41	4 523.89		4 500.00	
3401.08	Intérêts passifs des engagements financiers-point d'eau postfinance PF00685	10 176.00		10 170.00	
3401.09	Intérêts passifs des engagements financiers-point d'eau BCV 5612.25.49	22 073.13		21 700.00	
3401.10	Intérêts passifs des engagements financiers - luminaire EP BCV	2 070.33		2 800.00	

	Comptes 2024 - Commune de Chamblon	Comptes charges 2024 MCH2	Comptes revenus 2024 MCH2	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2
3401.11	Intérêts passifs des engagements financiers - zone 30 BCV 5626.36,32	2 665.79			
3401.12	Intérêts passifs des engagements financiers - refuge BCV 5626.87.82	2 261.56			
3401.13	Intérêts passifs des engagements financiers - mur BCV 5626.87.82	3 879.35			
3401.14	Intérêts passifs des engagements financiers - route RC 274 BCV 5658.02.25	1 561.08			
4401	Intérêts des créances et comptes courants		13 010.19		-
4401.01	Intérêts des créances et comptes courants intérêts de retard et comp.		13 010.19		
4420	Dividendes		12 294.40		12 350.00
4420.01	Dividendes Romande énergie et autres		12 294.40		12 350.00
4940	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques		79 487.40		77 500.00
4940.01	Imputations internes intérêts épuration		26 349.30		31 700.00
	Nous avons ventilé les intérêts concernant l'épuration dans la fonction concernée "7200"				
4940.02	Imputations internes intérêts point d'eau		40 700.00		43 000.00
	Nous avons ventilé les intérêts concernant le point d'eau dans les fonctions concernées				
4940.03	Imputations internes intérêts luminaire EP, mur et route		10 176.55		2 800.00
	Nous avons ventilé les intérêts concernant les luminaires de l'éclairage public, le mur et la route dans la fonction concernée route "6150"				
4940.05	Imputations internes intérêts refuge		2 261.55		
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	1 591.94		1 200.00	
9690	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	1 591.94	-	1 200.00	-
3420	Acquisition et administration de capital	1 591.94	-	1 200.00	-
3420.01	Acquisition et administration de capital - frais bancaires	1 455.29		1 000.00	
3420.02	Acquisition et administration de capital - frais twint et sumup	136.65		200.00	
	Total des charges et des revenus	3 078 839.33	3 035 414.68	3 111 340.00	2 981 090.00
	Résultat: Excédent de revenus				
	Résultat: Excédent de charges viré à capital		43 424.65		130 250.00
	Totaux	3 078 839.33	3 078 839.33	3 111 340.00	3 111 340.00

	Bilan 2024 - Commune de Chamblon	Etat au 1er janvier	Etat au 31 décembre
.1	Actif	8 273 297.31	8 011 086.77
.10	Patrimoine financier	1 519 160.59	1 444 715.16
.100	Disponibilités et placements à court terme	280 126.90	59 364.26
.1000	Caisse	429.20	680.85
.1000.01	Caisse	429.20	680.85
	Le montant correspond au solde en caisse au 31 décembre		
.1001	Poste	26 148.03	
.1001.01	Postfinance CH35 0900 0000 1002 3032 8	26 148.03	
	Le solde étant négatif, une écriture a été passée au passif		
.1002	Banque	253 549.67	58 683.41
.1002.01	Banque BCV 821.98.42	198 316.11	19 190.66
.1002.03	Banque Raiffeisen - 3218 8256 2 CDP	21 925.34	1.24
.1002.04	Banque Raiffeisen - 3030 2633 1 dépôt	33 308.22	39 491.51
.101	Créances	797 288.30	1 048 122.05
.1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	464 397.90	615 551.30
.1010.01	Autres créances		615 551.30
	Le montant correspond aux factures ouvertes au 31.12.2024		
.1010.03	Autres créances débiteurs au 31.12.2023	464 397.90	
	L'ancien programme de facturation débiteur avait encore des postes ouverts au 1er janvier. Au 31 décembre, les factures ont été remboursées ou transférées aux poursuites		
.1012	Créances fiscales débiteurs	328 590.65	428 267.70
.1012.01	Créances fiscales débiteurs	471 740.05	519 226.83
	Ce montant correspond aux décomptes de canton sur les impôts		
.1012.99	Créances fiscales (douteuses)	- 143 149.40	- 90 959.13
	Nous avons ajusté la provision pour les créances douteuses selon le fichier du canton et un 10 % de nos factures ouvertes. Les créances fiscales doivent être passées en négatif de l'actif		

	Bilan 2024 - Commune de Chamblon	Etat au 1er janvier	Etat au 31 décembre
.1013	Acomptes à des tiers		
.1013.01	Acomptes à des tiers - acompte salaire		
.1019	Autres créances	4 299.75	4 303.05
.1019.02	Autres créances - impôt anticipé	4 299.75	4 303.05
.1019.05	Impôt préalable : TVA s/matériel, marchandises, prestations et énergie		
.1019.06	Impôt préalable : TVA s/investissements et autres charges d'exploitation		
.104	Actifs de régularisation	440 945.58	336 596.70
.1049	Autres actifs de régularisation, compte de résultats	440 945.58	336 596.70
.1049.01	Actifs transitoires	440 945.58	336 596.70
.106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	794.81	627.15
.1060	Articles de commerce	794.81	627.15
.1060.01	Articles de commerce - stock sacs biodégradables	794.81	627.15
.107	Placements financiers	5.00	5.00
.1070	Actions et parts sociales	5.00	5.00
.1070.01	Actions et parts sociales titres	5.00	5.00
	La liste des titres fait partie des annexes envoyées en même temps que la convocation		
.108	Immobilisations corporelles et incorporelles PF		
.1080	Terrains PF		
.1080.01	Terrains		
.14	Patrimoine administratif	6 754 136.72	6 566 371.61
.140	Immobilisations corporelles PA	6 746 452.72	6 543 920.21
.1400	Terrain PA	1 039 659.50	999 859.50
.1400.01	Terrain PA - selon estimation fiscale	389 259.50	389 259.50

	Bilan 2024 - Commune de Chamblon	Etat au 1er janvier	Etat au 31 décembre
.1400.02	Le Point d'eau - part sportive 2007-2036	343 850.00	317 400.00
.1400.03	Le Point d'eau et UAPE - part sportive extension 2017-2046	306 550.00	293 200.00
.1403	Autres travaux de génie civil	872 072.87	830 020.12
.1403.01	Assainissement EC/EU préavis 05/17 fr. 1'300'000.00 (2018-2047)	399 742.87	378 142.87
.1403.02	Assainissement EC/EU préavis 05/17 fr. 1'300'000.00 (2018-2047) reclassement	369 600.00	352 700.00
.1403.03	Conduite Grandes Vignes préavis 13/21 fr. 98'000.00	102 730.00	99 177.25
.1404	Bâtiments PA	4 109 029.10	3 871 966.35
	Toutes les immobilisations sont décrites dans l'annexe aux comptes		
.1404.01	Bâtiment Point d'Eau préavis 27/96 fr. 5'300'000.-- (2004-2033)	573 837.00	490 337.00
.1404.02	Classe d'activités manuelles Point d'Eau préavis 03/12 fr. 43'000.00 ()	27 032.10	25 609.35
.1404.03	Bâtiment Point d'Eau extension préavis 04/13 fr. 4'600'000.-- (2017-2046)	3 508 160.00	3 356 020.00
.1405	Forêts, alpages et vignes du PA	1.00	1.00
.1405.01	Forêts	1.00	1.00
.1407	Installations en construction PA	725 690.25	842 073.24
	Installations en construction PA - réfection revêtement RC 274 01/24 fr. 296'707.25 (2025-2054)		141 273.74
.1407.03	Installations en construction PA - Step Réhabilitation préavis 07/18 fr. 780'000.00 (2025-2054)	648 484.35	623 593.60
	Installations en construction PA - installation des traitements micropolluants préavis 12/21 fr. 180'000.00 2025-2054	77 205.90	77 205.90
.142	Immobilisations incorporelles PA	6 680.00	21 447.40
.1429	Autres immobilisations incorporelles PA	6 680.00	21 447.40
.1429.01	Crédit d'étude "En Cherin III" préavis 01/23 fr. 140'000.00	6 680.00	21 447.40

	Bilan 2024 - Commune de Chamblon	Etat au 1er janvier	Etat au 31 décembre
.145	Participations et capital social PA	1 004.00	1 004.00
.1452	Participations aux communes et associations intercommunales	1 004.00	1 004.00
.1452.01	Participations aux communes et associations intercommunales - Travys, Strid, piscine d'Yverdon, Sagenord et Cridec	1 004.00	1 004.00
.2	Passif	8 273 297.31	8 011 086.77
.20	Capitaux de tiers	6 900 428.65	6 724 477.44
.200	Engagements courants	4 545.00	8 344.51
.2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers		
.2000.02	Créanciers assurances sociales - AVS, AC etc...		
.2000.03	Créanciers prévoyance - LPP		
.2001	Comptes courants avec tiers		
.2001.03	Assurances maladie et accident		
.2002	Impôts		3 934.51
.2002.05	TVA due		
.2002.06	Décompte TVA		3 934.51
.2006	Dépôts et cautions	4 545.00	4 410.00
.2006.01	Consignes de cartes molok	4 545.00	4 410.00
.2009	Autres engagements courants		
.2009.01	Compte d'attente		
.201	Engagements financiers à court terme		85 635.84
.2010	Engagements envers des intermédiaires financiers		85 635.84
.2010.01	BCV compte courant 5648.65.21 (fr. 495'000.00) RC 274		30 816.87

	Bilan 2024 - Commune de Chamblon	Etat au 1er janvier	Etat au 31 décembre
.2010.02	Postfinance CH35 0900 0000 1002 3032 8		54 818.97
.204	Passifs de régularisation	490 883.65	278 683.09
.2040	Charges de personnel		
.2040.01	Salaires à payer		
.2049	Autres actifs de régularisation, compte de résultats	490 883.65	278 683.09
.2049.01	Passifs transitoires (créanciers 2023)	300 295.76	277 074.19
.2049.02	Créanciers 2023	190 587.89	1 608.90
.206	Engagements financiers à moyen et long terme	6 405 000.00	6 351 814.00
.2064	Prêts, reconnaissances de dettes	6 405 000.00	6 351 814.00
.2064.01	Postfinance Extension PDE 2030	1 920 000.00	1 860 000.00
.2064.02	BCV 5426.11.56 ATF réseau eau et épuration 2028	220 000.00	176 000.00
.2064.03	BCV 5435.80.15 ATF réseau eau et épuration 2024	430 000.00	430 000.00
.2064.04	BCV 5498.05.41 ATF 2035	900 000.00	860 000.00
.2064.05	BCV 5476.92.39 ATF Réhabilitation Step	410 000.00	397 000.00
.2064.06	BCV 5612.25.49 ATF Extension PDE 2032	882 000.00	846 000.00
.2064.07	BCV 5626.87.82 ATF préavis 06/22 04/23 09/23	545 000.00	516 314.00
.2064.08	BCV 5625.36.32 luminaires ATF 2033	115 000.00	103 500.00
.2064.09	Raiffeisen ATF solde collège 1ère étape	340 000.00	320 000.00
.2064.10	BCV 5435.80.19 ATF réseau EC/EU	260 000.00	260 000.00
.2064.11	BCV 5428.21.90 ATF réseau EC/EU	383 000.00	383 000.00
.2064.12	BCV 5658.02.25 ATF route RC 274		200 000.00
.29	Capital propre	1 372 868.66	1 286 609.33
.290	Financements spéciaux	442 205.85	403 136.32
.2900	Financements spéciaux	442 205.85	403 136.32

	Bilan 2024 - Commune de Chamblon	Etat au 1er janvier	Etat au 31 décembre
.2900.01	Financements spéciaux déchets		- 4 318.77
.2900.02	Financements spéciaux épuration	345 108.66	322 604.08
.2900.03	Financements spéciaux eau	97 097.19	84 851.01
.291	Fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	72 121.40	68 356.25
.2910	Fonds	72 121.40	68 356.25
.2910.01	Fonds taxes de séjour	2 362.05	2 564.85
.2910.02	Fonds abri PC	67 859.35	62 174.60
.2910.03	Fonds Concept molok	1 900.00	3 616.80
.293	Préfinancements		
.2930	Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés.		
.2930.01	Préfinancements - investissements futurs		
.294	Réserve de politique budgétaire		
.2940	Réserve de politique budgétaire		
.298	Autres capitaux propres		
.2980	Autres capitaux propres		
.299	Excédent / Découvert du bilan	858 541.41	815 116.76
.2990	Résultat annuel		- 43 424.65
.2999	Résultats cumulés des années précédentes	858 541.41	815 116.76
.2999.01	Capital	858 541.41	815 116.76



Principes régissant les comptes annuels

Bases légales appliquées

NB : la loi et le règlement seront bientôt mis à jour pour refléter le contenu du présent Manuel.

Les comptes sont présentés conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RRCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les communes vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF).

Principes comptables généraux

Les comptes sont établis de manière à donner une image de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances du patrimoine administratif. Ils respectent également les principes comptables suivants définis dans la recommandation n° 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes.

Régularisation des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation.

Périmètre de présentation des comptes annuels

Ces comptes comprennent uniquement les comptes de la commune. Il n'y a pas de consolidation des comptes des associations de communes ou des autres organisations ou sociétés auxquelles elle est liée. L'annexe donne les informations nécessaires à apprécier les relations financières qui encourent entre la commune et lesdites associations de communes, organisations et sociétés.

Structure des comptes

Les comptes de la commune se composent d'un compte de résultat à deux niveaux, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux comptes annuels.

Compte de résultats

A l'instar du budget, les natures du compte de résultats sont présentées principalement selon la classification fonctionnelle.

En dérogation à la recommandation N° 8 MCH2, les excédents de charges ou de revenus des financements spéciaux, des fonds, des legs et des fondations constatés pour l'exercice font l'objet d'un prélèvement (groupe de comptes 45) ou d'une attribution (groupe compte 35) au capital propre (comptes 290 et 291).

Compte des investissements

Le compte des investissements repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF.

Bilan

La structure du bilan prévoit les dérogations suivantes au plan comptable MCH2 de la CDF :

- 1) Les engagements envers les fonds, les financements spéciaux, les legs et les fondations sans personnalité juridique sous capitaux de tiers n'ont pas de comptes spécifiques. Ceux-ci sont inscrits dans les groupes de comptes relatifs à ces mêmes éléments du capital propre (comptes 290 et 291).
- 2) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud et en partant du constat que les instruments relatifs aux passifs de régularisation et aux engagements conditionnels sont suffisants pour renseigner sur les engagements vis-à-vis de tiers, les communes vaudoises ne peuvent pas constituer des provisions.
- 3) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, il n'y a pas de compte prévu pour l'enregistrement des excédents provenant des enveloppes budgétaires. Ces excédents influencent donc le résultat.
- 4) Les amortissements supplémentaires sont autorisés, mais traités comme des préfinancements. Il n'y a donc pas de compte prévu pour l'enregistrement des amortissements supplémentaires cumulés.

Annexe aux comptes

L'annexe présente l'état du capital propre, le tableau des associations de communes, le tableau des titres et des participations, le tableau des prêts et des garanties, le tableau des immobilisations, le tableau des indicateurs financiers ainsi que le tableau du plafond d'endettement.

Patrimoine administratif

L'inscription à l'actif du patrimoine administratif des dépenses d'investissement doit passer par le compte des investissements, soit les groupes de comptes 5 et 6. Les dépenses inférieures à CHF 50'000.- par objet peuvent toutefois être portées au compte de résultats à travers le groupe de comptes 311.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan, nettes des subventions d'investissement acquises et sont obligatoirement amorties de manière linéaire, dès la première utilisation de l'actif concerné.

La durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation concernée, selon le tableau des durées d'amortissement présent dans l'annexe du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom). Si les circonstances l'exigent, un amortissement non planifié peut être comptabilisé.

Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude.

Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.

Aux fins de la détermination des prestations propres en lien avec des investissements du patrimoine administratif devant faire l'objet d'une activation, le seuil d'importance est fixé à CHF 50'000.00.

Patrimoine financier

Les communes vaudoises ne sont pas autorisées à procéder à un retraitement du patrimoine financier au sens défini par le MCH2. En effet, les actifs du patrimoine financier ne peuvent pas être évalués au-dessus de leur prix de revient. Par conséquent, le principe de l'image fidèle n'est ici pas respecté.

Les actifs du patrimoine financier ne font pas l'objet d'un amortissement planifié. Si la valeur vénale d'un actif du patrimoine financier se trouve de manière durable en dessous de sa valeur au bilan, une correction est effectuée via le compte 344. Aucune correction à la hausse n'est en revanche autorisée si, par la suite, l'actif devait récupérer une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction.

Financements spéciaux, fonds, legs et fondations sans personnalité juridique

Les financements spéciaux et les fonds sont des capitaux destinés à un but spécifique (affectés). Les financements spéciaux, à la différence des fonds, sont liés à des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés sont alimentés par des recettes affectées. Les deux doivent reposer sur une base légale.

Les financements spéciaux sont équilibrés par le biais de prélèvements (4510) et attributions (3510) inscrits dans le compte de résultats. Ils ne font donc pas l'objet d'écritures de clôture séparées comme préconisé par le plan comptable MCH2 de la CDF.

Préfinancements et amortissements supplémentaires

Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif pas encore concrétisée. Le préfinancement de charges courantes n'est pas autorisé. En revanche, un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation dont l'amortissement est déjà en cours.

La constitution de ces réserves peut être prévue au moment du bouclage, uniquement s'il existe un excédent de revenus. Son montant ne peut pas dépasser l'excédent constaté. Elle nécessite une validation du Conseil général, validation qui peut avoir lieu dans le cadre de l'adoption des comptes annuels. Comptablement, la constitution de ces réserves passe par l'inscription d'une charge extraordinaire en faveur du capital propre (compte 2930). La dissolution se fait en même temps que les amortissements planifiés (qui ne sont pas modifiés), par l'inscription de revenus extraordinaires.

Réserve de politique budgétaire

Les attributions à la réserve de politique budgétaire et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires soit comme des revenus extraordinaires. Au bilan, la réserve de politique budgétaire est inscrite au capital propre de la commune (compte 2940).

Les attributions à la réserve de politique budgétaire ne peuvent jamais dépasser l'excédent de revenus de l'exercice après la prise en compte des autres écritures extraordinaires. En revanche, un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire doit obligatoirement être effectué lorsque l'exercice prévoit un excédent de charges, si possible de manière à le neutraliser. Dès que le résultat cumulé est à l'équilibre, cette réserve peut financer des préfinancements ou des amortissements extraordinaires.

Autres remarques

Le changement de pratique comptable a été effectué en 2024 lors du passage à MCH2

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Tableau des flux de trésorerie

Commune de Chamblon

**2024
CHF**

Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle	
(-) Excédent de charges / excédent de revenus	-43 424,65
Amortissements du patrimoine administratif	343 806,25
(-) Augmentation/diminution solde créiteur	-145 239,75
Diminution/(-) augmentation stocks	167,66
Diminution/(-) augmentation actifs de régularisation	104 348,88
Augmentation/(-) diminution engagements courants	3 799,51
(-) Diminution/augmentation passifs de régularisation	-212 200,56
(-) Diminution/augmentation engagements envers les financements spéciaux, des fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	-42 834,68
Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle [FTO]	8 422,66
Flux de trésorerie lié à l'investissement dans le PA	
(-) Paiements pour investissements net patrimoine administratif	-261 635,14
Flux de trésorerie lié à l'investissement [FTI]	-261 635,14
Flux de trésorerie lié au placement dans le PF	
(-) Achats d'immeubles patrimoine financier	0,00
Ventes placements financiers	0,00
Flux de trésorerie lié au placement [FTP]	0,00
Flux de trésorerie lié à l'investissement et au placement [FTI+P]	-261 635,14
Flux de trésorerie lié au financement	
Octroi engagements financiers à long terme	200 000,00
Flux de trésorerie lié au financement [FTF]	-53 186,00
Total du flux de trésorerie [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	-306 398,48
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N-1	280 126,90
Etat des disponibilités nettes au 31.12.N	-26 271,58
Variation des disponibilités nettes	-306 398,48

ETAT DU CAPITAL PROPRE - Chamblon 2024

Compte	Solde au 01.01.2024	Augmentation par le compte	Diminution par le compte	Solde au 31.12. N
2900 Financements spéciaux				
	442 206	3510 Attributions aux financements spéciaux	- 4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	39 070 403 136
2910 Fonds	72 121	3511 Attributions aux fonds	2 061 4511 Prélèvements sur les fonds	5 826 68 356
2930 Préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés		3893 Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	- 4893 Prélèvements sur les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	
2940 Réserve de politique budgétaire		3894 Attributions à la réserve de politique budgétaire	- 4894 Prélèvements sur la réserve de politique budgétaire	
2980 Autres capitaux propres		3898 Attributions aux autres capitaux propres	- 4898 Prélèvements sur les autres capitaux propres	
2990 Résultat annuel de l'exercice N-1		2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de charges)	- 2999 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de revenus)	
2999 Résultats cumulés des années précédentes	858 541	2990 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de revenus)	- 2990 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de charges)	858 541
2990 Résultat annuel de l'exercice 2024		- 9000 Excédent de revenus	9001 Excédent de charges	43 425 - 43 425
29 Capital propre	1 372 869		2 061	88 320 1 286 609
Variation nette du capital propre				-86 259

TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES 2024 - Chamblon

Sélectionnez votre commune

Commune	Association de commune	Nom de l'association de commune	Quotes-parts communales de la dette nette (%)	Contribution de 2024 (CHF)	Quote-part de la dette nette (CHF)
Chamblon	ARAS JUNOVA	Association de communes RAS Jura-Nord vaudois	0,1%	5 269	-
Chamblon	CCSPA Yverdon	Association intercommunale Centre de collecte de sous-produits animaux Yverdon-les-Bains et région	0,9%	-	4 584
Chamblon	ORPC Jura-Nord Vaudois	Association Intercommunale Organisation régionale de protection civile du district Jura-Nord vaudois	0,6%	10 624	3 750
Chamblon	PNV	Association intercommunale de la Police Nord vaudois	0,3%	36 330	-
Chamblon	SDIS Nord Vaudois	Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois	0,9%	23 761	-
TOTAL				75 983	8 334

Pour les associations autofinancées, merci de mentionner les éventuelles contributions liées à des buts non autofinancés communiquées par ces dernières.

TABLEAU DES TITRES ET DES PARTICIPATIONS - Chamblon 2024

Nom et forme juridique de l'organisation	Année d'acquisition	Nombre de titres au 31.12.24	Valeur nominale du titre	Valeur de marché au 31.12.24	Valeur au bilan au 01.01.24	Flux financiers importants	Commentaires
1070 Actions et parts sociales (patrimoine financier)							
Romande énergie		8500	1,00	365 500,00	1,00	1,00	fr. 43,00 valeur
Sucre Suisse AG	2003	28	10,00	644,00	1,00	1,00	-
Maison du Nord Vaudois	2016	1	200,00	1 000,00	1,00	1,00	fr. 23,00 valeur
Abattoir Régional d'Orbe							
Banque Raiffeisen	2003	1	200,00	200,00	1,00	1,00	-
TOTAL Actions et parts sociales PF				366 344,00	5,00	5,00	fr. 200,00 valeur
145 Participations, capital social (patrimoine administratif)							
Trays Transports		58	10,00		1,00	1,00	
Strid SA	2002	7	700,00		1,00	1,00	
Strid SA	2008	9	700,00				
Strid SA	2006	6	500,00				
Piscine d'Yverdon SA	2009	44	1 000,00				
Sagenord		1	1 000,00	-	1 000,00	1 000,00	-
Cridéc							
TOTAL Participations, capital social PA				-	1 004,00	1 004,00	-

CHAMBLON - TABLEAU DES PRÊTS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN 2024

Nom de l'entité bénéficiaire	Type de rapport juridique	Date de décision	Montant de l'engagement au 01.01.2024	Montant de l'engagement au 31.12.2024	Degré de survenance	Commentaires
Néant						
TOTAL			-	-	-	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF) au 31.12.2024 - Chamblon

N° du préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2024	Allégations et sorties en 2024 (-/+)	Amortissements cumulés au 01.12.2024 (-)	Valeur nette comparable au 31.12.2024	Durée restante de l'amortissement	Résevices de performance au 01.12.2024	Résevices de performance au 31.12.2024 (-)
Immobilisations								
140. Immobilisations corporelles PA								
1400. Terrains PA								
1400.0 Terrain agricole, selon estimation fiscale		389 259,50	-	389 259,50	-			
1400.01 Le Point d'eau - part sportive 2007-2036	27-96	819 950,00	-	476 100,00	26 450,00		385 259,50	-
1400.02 Le Point d'eau - part sportive 2017-2046	04-13	400 000,00	-	93 450,00	13 350,00		317 400,00	12
TOTAL Terrains PA	-	1 609 209,50	-	1 609 209,50	569 550,00	39 800,00	995 855,50	22
1401. Routes								
TOTAL Routes et voies de communication PA	-	-	-	-	-	-	-	-
1402. Ports et aménagement des cours d'eau PA								
(liste)								
TOTAL Ports et aménagement des cours d'eau PA	-	-	-	-	-	-	-	-
1403. Autres travaux de génie civil PA								
1403.01 Assainissement EC/EU	05-17	1 300 000,00	576 641,52	176 886,65	21 600,00		378 142,87	17
1403.02 Assainissement EC/EU	05-17	453 077,00	-	83 477,00	16 900,00		327 700,00	21
1403.03 Conduite Grandes lignes	13-21	98 000,00	118 877,90	16 147,90	3 552,75		98 177,25	28
TOTAL Autres travaux de génie civil PA	-	1 358 000,00	1 148 596,42	276 523,55	42 052,75	-	830 020,12	-
1404. Bâtiments PA								
1404.01 Bâtiment Point d'eau	27-96	5 300 000,00	4 721 000,00	4 147 163,00	83 500,00		490 337,00	7
1404.02 Bâtiment Point d'eau - classe activités man.	03-12	43 000,00	42 682,35	42 682,35	15 680,25		1 422,75	
1404.03 Bâtiment Point d'eau - extérieur	04-13	4 600 000,00	4 514 807,55	4 514 807,55	1 006 647,55		152 140,00	22
TOTAL Bâtiments PA	-	9 943 000,00	9 278 489,90	9 278 489,90	5 169 460,80	237 062,75	3 871 965,35	1
1405. Forêts, alpages et vignes du PA								
(liste)								
TOTAL Forêts, alpages et vignes du PA	-	1,00	-	-	1,00	-	1,00	-
1406. Biens meubles PA								
1406.0 Renouvellement matériel informatique								
TOTAL Biens meubles PA	-	-	-	-	-	-	-	-
1407. Installations en construction PA								
1407.01 Réfection revêtement RC274	01-24	495 000,00	141 273,74	141 273,74	141 273,74		141 273,74	
1407.03 Réhabilitation de la step	07-18	780 000,00	669 117,65	669 117,65	20633,3		623 595,60	
1407.5 Traitement des micropolluants	12-21	180 000,00	77 205,90	77 205,90	-		77 205,90	-
TOTAL Installations en construction PA	-	1 455 000,00	746 323,55	141 273,74	887 597,29	20 633,30	842 073,24	-
1409. Autres immobilisations corporelles PA								
(liste)								
TOTAL Autres immobilisations corporelles		12 796 001,00	12 782 619,37	141 273,74	12 923 834,11	6 036 167,65	343 806,25	6 543 920,21

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF) au 31.12.2024 - Chamblon

Immobilisations		N° du préavis	Credit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2024	Dépenses nettes en 2024 (+/-)	Allégations et sorties en 2024 (-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2024	Amortissements (-)	Amortissements planifiés en 2024 (-)	Amortissements non planifiés en 2024 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2024	Durée restante de l'amortissement	Réserves de performance au 01.01.2024	Réserves de performance au 31.12.2024
142. Immobilisations incorporelles PA														
1420 Logiciels PA	(liste)													
TOTAL Logiciels PA														
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	(liste)													
TOTAL Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA														
1427 Immobilisations incorporelles en cours PA														
TOTAL Immobilisations incorporelles en cours PA														
1429 Autres immobilisations incorporelles PA														
1429.01 Crédit d'étude "En Cielin III"	01-23			140 000,00			6 680,00	14 767,40			21 447,40			
TOTAL Autres immobilisations incorporelles PA				140 000,00			6 680,00	14 767,40			21 447,40			
142 Total immobilisations incorporelles				140 000,00			6 680,00	14 767,40			21 447,40			

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF) au 31.12.2024 - Chamblon

Immobilisations	N° du préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2024	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2024	Amortissements cumulés au 01.01.2024	Amortissements planifiés en 2024 (-)	Amortissements non planifiés en 2024 (-)	Valeur nette comparable au 31.12.2024	Durée restante de l'amortissement	Réerves de performance au 01.01.2024	Réerves de performance au 31.12.2024
146 Subventions d'investissement			6 680,00	14 767,40	21 447,40	-	-	-	-	21 447,40	-
146 Total subventions d'investissement			140 000,00	13 076 001,00	12 795 979,37	170 808,54	12 966 788,91	6 036 167,85	343 806,25	-	6 586 815,01
14 Total immobilisations du PA			13 076 001,00	12 795 979,37	170 808,54	12 966 788,91	6 036 167,85	343 806,25	-	-	-
14 Total immobilisations			13 076 001,00	12 795 979,37	170 808,54	12 966 788,91	6 036 167,85	343 806,25	-	-	-

Tableau des indicateurs financiers (Chamblon)

Taux d'endettement net (en %)

MCH2 2024	MCH1 2023	MCH1 2022	MCH1 2021	MCH1 2020	2020 - 2024				
356,7%	281,9%	249,4%	246,7%	263,9%	279,2%				
< 100% : bon					<i>La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.</i>				
100% – 150% : acceptable									
150% – 200% : mauvais									
> 200% : problématique									
Commentaire: Si nous déduisons la dette générée par le point d'eau et l'UAPE (refacturée aux communes) qui se monte à fr. 3'886'000,00, le taux serait de 152 %.									

Degré d'autofinancement (en %)

MCH2 2024	MCH1 2023	MCH1 2022	MCH1 2021	MCH1 2020	2020 - 2024				
131,6%	32,3%	104,4%	375,6%	144,6%	1,0				
≥ 100% : optimal									
80% – 100% : acceptable à bon					<i>Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.</i>				
50% – 80% : insuffisant									
< 50% : problématique									
Commentaire:									

Degré de couverture de charges (%)

MCH2 2024	MCH1 2023	MCH1 2022	MCH1 2021	MCH1 2020	2022 - 2024				
99%	93%	99%	102%	98%	97%				
≥ 100% : pas d'excédent de charges									
99% – 99,9% : acceptable					<i>Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.</i>				
95% – 99% : insuffisante									
< 95% : problématique									
Commentaire: Nous essayons constamment de suivre le budget et de maîtriser les coûts. Deux imprévus et le taux change.									

Taux d'autofinancement (en %)

MCH2 2024	MCH1 2023	MCH1 2022	MCH1 2021	MCH1 2020	2020 - 2024				
7,0%	6,8%	9,3%	13,2%	14,1%	10%				
> 10% : bon									
6% – 10% : suffisant					<i>Indique la part des revenus courants qu'une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt.</i>				
3% – 6% : insuffisant									
< 3% : mauvais									
Commentaire:									

Proportion des investissements (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	2020 - 2024
2024	2023	2022	2021	2020	
8,9%	22,2%	9,3%	6,3%	10,8%	12,0%
> 20% : élevée					
10% – 20% : moyenne	<i>Indique l'intensité de l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.</i>				
5% – 10% : faible					
< 5% : très faible					
Commentaire:					

Dette brute par rapport aux revenus (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	2020 - 2024
2024	2023	2022	2021	2020	
220,2%	219,8%	200,3%	213,7%	226,5%	215,9%
< 100% : bon					
100% – 150% : acceptable	<i>Renseigne sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette brute de la collectivité publique. Il est tenu compte des dettes brutes des associations de communes.</i>				
150% – 200% : mauvais					
> 200% : problématique					
Commentaire: se rapporte également au point d'eau					

Part des charges d'intérêts (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	2020 - 2024
2024	2023	2022	2021	2020	
2,3%	1,3%	0,8%	0,6%	0,6%	0,0
< 2% : bonne					
2% – 5% : acceptable	<i>Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.</i>				
5% – 8% : forte					
> 8% : mauvaise					
Commentaire:					

Part du service de la dette (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	2020 - 2024
2024	2023	2022	2021	2020	
14,0%	16,0%	11,0%	11,9%	16,5%	13,9%
< 5% : faible					
5% – 10% : acceptable	<i>Indique dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une part élevée résulte en un amoindrissement de la marge de manœuvre budgétaire.</i>				
10 – 15% : élevée					
> 15% : excessive					
Commentaire: Nous essayons de discuter et de trouver le meilleur taux possible lors de chaque emprunt.					
Malheureusement, lorsque le marché n'est pas favorable, les taux sont vite très différents.					

Plafond d'endettement au 31 décembre 2024 - Chamblon

Plafond brut fixé par le conseil général CHF 10 000 000

(si applicable) La commune dispose également d'un plafond pour les cautionnements et autres garanties de CHF 850 000

Montant effectif de l'endettement de la commune CHF 6 445 794

Total des quotes-parts communales de l'endettement des associations de communes (hors associations autofinancées) CHF 8 334

Autres cautionnements accordés (sauf en faveur des associations de communes), en tenant compte du degré de risque estimé CHF néant

Certifié conforme aux comptes annuels adoptés par le Conseil général dans sa séance du : 24.06.2025

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : La Secrétaire :

Max Holzer

Rachelle Hofmann